



ACTUALITÉ

Marche pour les sciences,
22 avril 2017 : un succès planétaire

MÉTIER

CRCT : dispositions statutaires
communes applicables
aux enseignants-chercheurs

RECHERCHE

École universitaire
de recherche : vers
des fermetures de formations ?

ENTRETIEN

Sandrine Treiner,
directrice de France Culture

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 655 MAI 2017

le snesup



DOSSIER

Expertise, science : qui dit vrai ?

Voter pour Construire une banque qui nous ressemble !

Parce que la CASDEN est une banque coopérative,
ce sont les Sociétaires qui décident.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire* CASDEN de mai 2017,
en ligne ou par courrier **exprimez-vous, votez !**
Chaque voix compte !



Rendez-vous sur casden.fr

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)

* L'Assemblée Générale Ordinaire CASDEN se tiendra le 17 mai 2017 ou à défaut de quorum, le 31 Mai 2017.

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

Le pire n'est pas toujours sûr !

Le pire n'est pas toujours sûr. Nos concitoyens ont su l'éviter. Mais le chemin du progrès social est long et les orientations néolibérales du nouveau président de la République nous en éloignent en demandant toujours plus de sacrifices aux plus modestes. La fonction publique n'est ni une dépense ni une charge ! C'est une production de valeur, un investissement et une richesse. L'enseignement supérieur et la recherche produisent l'une des plus précieuses de ces richesses, la connaissance, et contribuent par la formation à sa transmission et à l'émancipation de notre jeunesse ainsi qu'au progrès humain et au développement de notre société.



Hervé Christofol,
secrétaire général

Le programme d'Emmanuel Macron pour l'enseignement supérieur et la recherche va entraver nos missions : c'est toujours plus d'« autonomie », de politique d'« excellence » et d'incitation aux fusions pour « sanctuariser » le budget et les emplois. L'effet sera d'augmenter les inégalités entre établissements au profit d'une poignée d'universités qui concentreront les financements sur appels à projets concurrentiels pour progresser dans les classements internationaux. Ce

programme acte un désengagement de l'État face à la croissance démographique étudiante et il instaurera la sélection en licence par l'entremise de prérequis. Il augmentera « modérément » les frais d'inscription, dégradera nos conditions de travail et pilotera étroitement la recherche. Ce n'est pas ainsi que nous réussissons la démocratisation de l'enseignement supérieur, augmenterons les taux d'encadrement des étudiants, diminuerons la précarité et que nous permettrons aux universitaires et aux chercheurs de relever les défis de notre société en toute indépendance.

À la suite de l'élection des 23 avril et 7 mai derniers, mettons en débat, dans nos sections et lors du congrès d'orientation, les alternatives et les modalités d'action pour les imposer. Ce n'est pas le programme de ce nouveau président que les électeurs ont choisi. Il a bénéficié d'un vote « utile » au premier tour et d'un vote « de barrage » au second tour. Nos combats sont légitimes. Débattions et votons pour que vivent le SNESUP et le syndicalisme de transformation sociale.

ACTUALITÉ 5

- **Violences** sexistes et sexuelles
- **Séminaire international** du SNESUP-FSU
- **Exposition : « L'esprit français - Contre-cultures 1969-1989 »**
- **Marche pour les sciences du 22 avril 2017 : un succès planétaire**

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 16

- **CRCT : dispositions** statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs

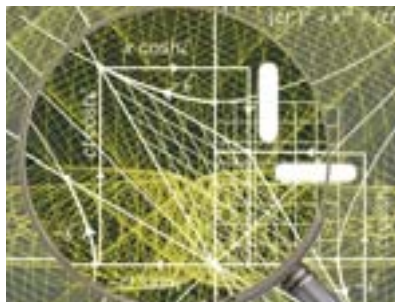
MONDES UNIVERSITAIRES 17

- **Comue : bienvenue au** royaume d'Ubu (3/3)

DOSSIER 9

Expertise, science : qui dit vrai ?

Le débat public est envahi d'experts (beaucoup moins souvent d'expertes), aux qualifications variées, qui, au nom de leur expertise, assentent des vérités, le plus souvent présentées comme scientifiques. Loin des certitudes, dans leurs laboratoires et dans les bibliothèques, chercheuses et chercheurs doutent, questionnent, critiquent. L'opposition entre science et expertise ne doit pas masquer le fait que le scientifique peut être convoqué comme expert. Qu'en est-il alors du doute ? Qui nierait l'importance du recours à la science pour éclairer les débats ? Mais alors, comment articuler d'un côté la certitude qui fonde décisions et délibérations et de l'autre les remises en cause et autres discussions entre scientifiques ? Ces interrogations sont au cœur de ce dossier. Elles sont d'abord envisagées du point de vue épistémologique, autour de deux conceptions opposées de la vérité en science. Elles se déclinent ensuite en une réflexion sur la littérature comme accès possible à une vérité sur les mondes sociaux, sur l'énergie nucléaire comme exemple de délégitimation de la science par la politique, sur l'économie comme un dépassement de la science et de l'expertise et sur le temps présent avec l'exemple de l'islam politique. À travers ces six contributions, il s'agit de se demander si le doute n'est pas le meilleur ami de la vérité scientifique.



RECHERCHE 18

- **EUR :** vers des fermetures de masters et de 3^e cycles non labellisés par l'« excellence » ?

FORMATION 19

- **Lettre de motivation :** un outil de rédemption pour la sélection ?

INTERNATIONAL 20

- **Nouveau Code de conduite** européen de la recherche intègre

CULTURE 21

- **Hommage à André Tosel** Le devoir de l'inquiétude

ENTRETIEN 22

- **Sandrine Treiner** Directrice de France Culture

ÉPHÉMÉRIDE

11 MAI

• Séminaire organisé par le SNESUP-FSU –
Démocratisation ESR – Réussite étudiant.e.s
(université Paris-V).

• Réunion du secteur Vie syndicale.

16 MAI

CNESER – Commission permanente.

16 ET 17 MAI

Conseil délibératif fédéral national (CDFN) de la FSU.

17 MAI

Réunion du secteur Formation.

17 AU 20 MAI

Congrès du SNETAP-FSU.

18 MAI

• Réunion du collectif FDE.

• Réunion du secteur Communication.

• Secrétariat national SNESUP-FSU.

18 ET 19 MAI

Stage FSU – CHSCT.

23 MAI

Bureau national du SNESUP-FSU.

29 MAI

Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU.

29 ET 30 MAI

Stage FSU – LGBT.

30 MAI

Secrétariat national SNESUP-FSU.

31 MAI

Réunion du secteur Service public.

1^{er} JUIN

• Stage FSU – Précarité.

• Commission administrative du SNESUP-FSU.

• Commission de dépouillement des résultats
du vote d'orientation du SNESUP-FSU (1/2).

6 JUIN

Secrétariat national SNESUP-FSU.

8 JUIN

• Réunion du collectif FDE.

• Réunion du secteur Formations supérieures.

• Conseil supérieur de l'éducation (CSE).

• Commission de dépouillement des résultats
du vote d'orientation du SNESUP-FSU (2/2).

11 JUIN

1^{er} tour des législatives.

12 JUIN

• Séminaire international.

• Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU.

13 AU 15 JUIN

CONGRÈS D'ORIENTATION DU SNESUP-FSU.

18 JUIN

2nd tour des législatives.

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Hervé Christofol

Coordination des publications : Pascal Maillard

Rédaction exécutive :

Laurence Favier, Claudine Kahane, Michel Maric,
Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu,
Christophe Pébarthe, Christophe Voilliot

Secrétariat de rédaction :

Catherine Maupu, Latifa Rochdi
Tél. : 01 44 79 96 23/24

CPPAP : 0121 S 07698

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :

SIPÉ, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © École polytechnique-université Paris-Saclay/DR/ Catherine Maupu

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Le huitième président

À 39 ans, Emmanuel Macron a obtenu son premier mandat électoral en étant élu président de la République française le 7 mai 2017 avec 20,7 millions de suffrages (66,06 %) contre 10,6 millions (33,94 %) à son adversaire Marine Le Pen, qui réalise ainsi le meilleur résultat jamais obtenu par un.e candidat.e d'extrême droite dans une élection nationale⁽¹⁾.

UN PRÉSIDENT ÉLU... MAIS PAS NÉCESSAIREMENT DÉSIRÉ

Le résultat global ne doit pas masquer une réalité politique singulière. Emmanuel Macron est largement élu mais, lors du second tour, on a assisté à une progression significative des abstentions (25,38 % des inscrits contre 22,23 % au premier tour) et surtout des bulletins blancs (8,49 % des votants contre 1,78 % au premier tour) et nuls (3 % contre 0,78 % au premier tour). Au total, environ 16,1 millions d'électeurs n'ont pas apporté leurs suffrages à un des deux candidats présents au second tour de cette élection présidentielle.

La dernière enquête réalisée par le Cevipof sur la perception des candidats par les électeurs⁽²⁾ confirme cette impression d'une élection par défaut dont le scénario a été largement dicté par la volonté des Françaises et des Français de faire barrage à l'extrême droite. Ainsi 40 % des électeurs d'Emmanuel Macron exprimant une intention de vote ont déclaré le faire par adhésion et 60 % par défaut. Sur l'ensemble des personnes interrogées, 7 % seulement ont déclaré « aimer beaucoup » le candidat En Marche !. Selon un autre sondage réalisé par Ipsos/Sopra Steria pour France Télévisions, 33 % de ses électeurs disent avoir voté pour lui pour le renouvellement qu'il représente, mais seulement 16 % pour son programme et 8 % pour sa personnalité.

VERS LA FIN DU CLIVAGE GAUCHE-DROITE ?

Cette antienne de la campagne électorale doit être relativisée. Il n'est guère surprenant que des outsiders tentent de modifier les rapports de forces au sein du champ politique en niant la pertinence de ce clivage. Ils ont été grandement aidés par des commentateurs jamais avares de propositions alternatives (société ouverte/société fermée ; métropoles/zones péri-urbaines ; France urbaine/France rurale, etc.). Or le clivage gauche-droite est à la fois une construction historique et un principe de structuration du champ politique qui rend possible la représentation des différentes classes sociales⁽³⁾. On se gardera donc de confondre l'écume des stratégies de campagne avec la réalité de votes encore largement déterminés par l'appartenance sociale des électeurs et des électrices.

Dans ces conditions, les élections législatives à venir vont s'avérer déterminantes. L'appel à la « bienveillance » ne suffira peut-être pas à faire passer un programme néolibéral porteur de régressions sociales multiples pour autre chose que ce qu'il est : le dernier avatar de l'égoïsme des classes dominantes. ● *Christophe Voilliot, membre du Bureau national*

(1) En raison des délais de bouclage de ce numéro, il s'agit de résultats incomplets calculés sur la base de 99,99 % des électeurs inscrits.

(2) Enquête réalisée pour le Cevipof par Ipsos Sopra-Steria les 30 avril et 1^{er} mai auprès d'un échantillon représentatif de 13 742 personnes.

(3) Jacques Le Bohec et Christophe Le Digol (dir.), *Gauche-droite. Genèse d'un clivage politique*, Paris, Puf, 2012.

HOMMAGE À NOTRE REGRETTÉE CARINA BASUALDO UNIVERSITAIRE PRODIGE, PASSIONNÉE, BLESSÉE PAR L'INSTITUTION



Après une activité universitaire dans son pays natal à Rosario en Argentine, Carina Basualdo avait été nommée maître de conférences stagiaire en psychologie à l'université de Franche-Comté (UFC) en 2008. Nous avons appris avec une grande tristesse sa disparition tragique en avril 2017.

À l'été 2009, Carina Basualdo nous avait confié son désarroi face au refus de titularisation qui lui avait été opposé au motif suivant : « Malgré qu'elle y ait effectué normalement sa charge de cours et contribué à mettre en place un projet de recherche international, elle n'a pas tenu ses engagements pris lors de son recrutement, de résider sur Besançon et de s'investir pleinement à l'UFC. » Même mécompte à l'été 2010, au motif qu'elle n'aurait pas « démontré une implication au sein de l'équipe [...] sachant que son recrutement en 2008 portait spécifiquement sur le renforcement de l'axe de recherche [...] au sein de cette unité [...] », ni « mis en œuvre les moyens pour atteindre cet objectif ».

En réalité, l'activité de Carina était débordante. Nous lui avons suggéré d'en établir un journal de bord et le SNESUP est intervenu. Des étudiants de master ont dit leur vif intérêt pour ses cours. Des acteurs connus du secteur SHS l'ont soutenue par une pétition parue dans le *Journal du Mauss*⁽¹⁾. Carina a été enfin titularisée en septembre 2010.

Très éprouvée par ce qu'elle a ressenti comme un désaveu de son investissement, Carina a vécu une période dépressive. Puis elle a cru pouvoir exercer dans un contexte plus favorable à Paris-Ouest Nanterre, où des collègues du SNESUP l'ont entourée. Elle s'y est investie en enseignement et en recherche. Elle a repris espoir et poursuivi avec ardeur les travaux qui ont fondé sa notoriété dans le champ de la psychanalyse, sur le thème du don d'organe notamment.

Sollicité par le syndicat, le ministère (DGRH puis Dgesip) avait pris des dispositions de nature à régler la situation, mais dont l'application ultime était subordonnée à un relais par Paris-Ouest. Sur fond de contexte concurrentiel sur les emplois, des maillons de la chaîne n'ont pas fait en sorte que ce plan aboutisse et Carina s'est hélas retrouvée sur un siège éjectable et sans perspective qui lui convienne⁽²⁾. Et nous avons appris la triste nouvelle.

*Accepter ne se peut... comprendre ne se peut...
on ne peut pas vouloir accepter ni comprendre.*

Ces lignes de Philippe Jaccottet ont ponctué l'hommage qui lui a été rendu à la Maison de l'Argentine.

(1) Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales. <http://journaldumauss.net/spip.php?article609>. Lire également *Le SNESUP* n° 581 janvier 2010.

(2) La nouvelle direction de l'UFC s'est montrée compréhensive vis-à-vis de Carina.

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

L'art du trompe-l'œil

→ par Michel Carpentier et Christine Eisenbeis,
représentants FSU au CHSCT ministériel

Pour une fois, notre ministère avait bien fait les choses...

La circulaire du 25 novembre 2015⁽¹⁾ sur la prévention et le traitement du harcèlement sexuel dans les établissements de l'ESR envisageait le problème sous ses multiples aspects dans le cadre d'une politique de prévention cohérente : pénal, disciplinaire, information, formation, protection et défense des victimes, publicité des sanctions, rôle des divers acteurs de prévention (notamment les CHSCT). Les « affaires » de harcèlement et de violences sexuelles, lorsqu'elles filtrent au-dehors, ne sont pas bonnes pour l'image des établissements. C'est ce qui explique la timidité avec laquelle les chefs d'établissement saisissent les sections disciplinaires et plus encore les juridictions pénales. La discrétion reste trop souvent la règle et perpétue le sentiment d'impunité.

Le CHSCT ministériel a eu la surprise de voir survenir de manière imprévue le 7 mars dernier une lettre de « recommandations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche »⁽²⁾, sous la signature conjointe du ministère et de trois associations de

chefs d'établissement. Or, ce document, tout en donnant l'impression de décliner la circulaire de 2015 à laquelle il se superpose, dispensant par là de la consulter, en omet des dimensions essentielles. Les recommandations qu'il contient restent suffisamment vagues pour permettre de ne pas traiter le fond du problème ni empiéter sur l'« autonomie » des universités, et portent essentiellement sur deux axes, la communication (interne) et l'accompagnement et le traitement des violences » (*sic*). S'y ajoute une panoplie technocratique calquée sur celle qui a déjà fait presque partout la preuve de son inefficacité dans la prévention des troubles psychosociaux : chargés de mission, comités ad hoc, dispositifs de « veille » et d'« écoute », dépliants, pages Web, etc. Les références multiples à un « dispositif » dont les établissements sont « encouragés » à se doter, mais qui n'est pas autrement précisé, ne suffisent pas à dissiper l'impression d'un fourre-tout dans lequel les établissements sont invités à puiser pour réaliser une opération de communication. Alors que la réglementation leur confie une compétence spéci-

fique en matière de harcèlement moral et sexuel, les CHSCT se voient ravalés à un rôle d'« appui » des actions de communication. Le CHSCT ministériel est, quant à lui, écarté de l'évaluation des dispositifs, qui se verra confiée au HCERES.

Certaines de ces initiatives sont certes louables. Mais la communication et le soutien aux victimes ne font pas une politique de prévention. Porter une « déclaration de tolérance zéro » ne permet pas de résoudre le problème si elle n'est pas suivie d'effet. Est-ce un hasard si nous en sommes déjà au cinquième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes, sans qu'on observe de progrès significatif...

Nous attendons des chefs d'établissement qu'ils appliquent avec fermeté l'intégralité des mesures détaillées dans la circulaire de 2015, y compris en matière disciplinaire, et avec toute la publicité qui leur confèrera un caractère exemplaire. ●

(1) www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=95478&cbo=1.

(2) www.anef.org/wp-content/uploads/2017/01/Lettre-recommandations_Violences_Minist%C3%A8re-d%C3%A9c2016.pdf.

SÉMINAIRE INTERNATIONAL DU SNESUP-FSU

Recul des libertés académiques et développement des extrêmes droites

→ par Marc Delepoue,
secrétaire national,
responsable du secteur
International

Le 12 juin, veille de son congrès d'orientation, le SNESUP-FSU organise son quatrième séminaire international, à Paris.

La première édition, en 2011, avait ouvert une démarche qui déboucha, en novembre 2012, sur une résolution^(*) de l'assemblée générale des syndicats européens de l'Internationale de l'éducation (IE) condamnant les politiques universitaires en Europe et leurs conséquences sur la société et la démocratie. Depuis, se poursuit une progression des extrêmes droites et se généralisent des pratiques de moins en moins démocratiques. L'élection de Donald Trump aux États-Unis et la dérive totalitaire de Recep Tayyip Erdogan en Turquie en sont deux exemples majeurs. La plupart des pays connaissent un recul de la vie démocratique ; le nouveau mode

de direction et de gestion de l'enseignement supérieur et de ses établissements en constitue une illustration. La production et la diffusion du savoir sont de plus en plus soumises aux besoins des entreprises transnationales et à la défense de la compétitivité économique du territoire national ou régional, au détriment de leur rôle dans la vie démocratique, voire à l'encontre de celle-ci. C'est pourquoi le séminaire du 12 juin portera sur les reculs des libertés académiques, sur les évolutions de la place de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la société, et sur la part de responsabilité de ces reculs et évolutions sur l'affaiblissement de la démoc-

ratie et le développement des extrêmes droites et du totalitarisme. Enfin, un projet de déclaration portera à la fois sur les analyses de la situation, les propositions alternatives et les actions communes.

Les syndicats étrangers invités sont le GEW d'Allemagne, la CGSP-FGTB de Belgique, la FLC-CGIL d'Italie, le ZNP de Pologne, la Fenprof du Portugal, la FQPPU et la FNEEQ du Québec, l'UCU du Royaume-Uni et Egitim Sen de Turquie. ●

(*) www.snesup.fr/opposition-des-syndicats-europeens-de-l-international-de-l-education-aux-politiques-actuelles-d-enseignement-superieur-et-de-recherche-appel-et-revendications-version-francaise.

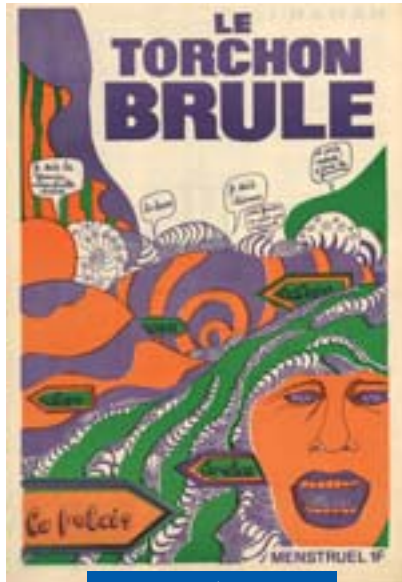
EXPOSITION

Esprit es-tu (encore) là ? → par Christophe Voilliot, membre du Bureau national

L'exposition « L'esprit français – Contre-cultures 1969-1989 » est à voir absolument à Paris jusqu'au 21 mai à la Maison rouge. Impressions de visite d'un centre d'art original à la fermeture programmée⁽¹⁾.

La contre-culture est une notion qui ne se laisse pas aisément apprivoiser, même en y incluant de nombreuses œuvres et de nombreux objets éloignés de toute implication artistique ou en prolongeant jusqu'en 1989, comme l'on fait les deux commissaires de l'exposition Guillaume Désanges et François Piron, la période d'infusion des idées contre-culturelles⁽²⁾. Rappelons que l'année 1989 fait référence, dans cette chronologie décalée, à la date de la dissolution volontaire du groupe de rock alternatif Bérurier noir, alors hanté par la perspective d'une récupération commerciale, et non au réagencement de l'espace public berlinois... Comme le suggérait Pierre Bourdieu, la contre-culture est par définition plurielle : « *C'est tout ce qui est en marge, hors de l'establishment, extérieur à la culture officielle.* »⁽³⁾

Si le parcours thématique proposé rend bien compte de l'hétérogénéité de ces marges et du dépassement multiforme des interdits, il gomme paradoxalement les conditions de félicité politique de la contre-culture. En effet, si l'on peut inclure sous la bannière de « l'esprit français » l'intégralité de la scansion des avant-gardes artistiques et des provocations politiques ordinaires – de la version du Monopoly de Jean Yanne aux affiches de la candidature de Coluche à l'élection présidentielle en 1981 –, les productions contre-culturelles ne prennent sens que dans la perspective d'émancipation collective qui prolongea le Mai 68 français. L'exposition



Le torchon brûle, n° 1, 1971.

© Le Torchon Brûle/Courtesy Collection Dixmier

donne à voir à l'environnement l'irruption d'une parole libérée des carcans de la bien-séance petite-bourgeoise, d'où l'impression que le visiteur a plus à lire qu'à voir ou à écouter ! Impression nourrie par l'omniprésence de l'édition et de la presse underground. Or, si de nombreuses formes artistiques ou choix stylistiques de la contre-culture française sont hérités des avant-gardes antérieures et des productions contre-culturelles nord-américaines, c'est bien l'injonction à la radicalité qui rendit possible l'ouverture thématique sensationnelle, au sens littéral du terme, qui caractérise les années 1969-1973. Le moment du reflux politique qui s'ensuivit et, ce qui en fut une des conséquences, le repli dans les marges utopiques des champs de production artistique où l'émancipation se voyait désormais confinée, sont sans doute la clef manquante du parcours

▼
Pour Pierre Bourdieu, la contre-culture est par définition plurielle : « C'est tout ce qui est en marge, hors de l'establishment, extérieur à la culture officielle. »
 ▲

proposé. Comment comprendre autrement la fuite en avant un peu désespérante dont témoignent les œuvres postérieures, en particulier celles des années 1980 ? Fuite en avant dans des provocations aisément solubles dans l'imaginaire du capitalisme et par conséquent de moins en moins subversives. Sceptique devant le parti pris de « saturation » des deux commissaires, l'historien et critique d'art Philippe Dagen fait état de quelques lacunes dans les choix opérés en matière d'arts plastiques⁽⁴⁾. Le même constat peut être fait en ce qui concerne les productions musicales. Tout se passe comme si le poids rétrospectif des avant-gardes consacrées, voire des succès commerciaux, constituait un obstacle sérieux à l'exploration des marges musicales. Le free jazz en est assurément le plus bel exemple. Bien présent sur les scènes françaises, en particulier en 1969, ce style musical incarne pour-

tant bien mieux qu'Alain Souchon ou Renaud (présents sur la bande-son de l'exposition) la conjonction de la liberté artistique et de l'émancipation politique. À l'heure de la patrimonialisation des avant-gardes des années 1960 et 1970, il est sans doute nécessaire de ne pas oublier en route tous ceux et toutes celles qui ont refusé de réduire

l'émancipation politique à un mot d'ordre pour en faire un art de vivre. C'est à l'aune de cette perspective que l'on appréciera cette exposition. ●



Bérurier noir, Macadam Massacre (album 33 tours), 1984.

(1) Véronique Giraud, « La Maison Rouge va fermer ses portes », *Pour*, n° 199, avril 2017, p. 27.

(2) L'indispensable catalogue de l'exposition est coédité par la Maison rouge et les éditions La Découverte.

(3) Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Les éditions de Minuit, Paris, 1984, p. 11.

(4) Philippe Dagen, « Plongée subversive dans la France d'après 1968 », *Le Monde*, 28 mars 2017.

MARCHE POUR LES SCIENCES, 22 AVRIL 2017

Un succès planétaire

*par Hervé Christofol, secrétaire général*

Six cents Marches pour les sciences ont été organisées dans le monde le samedi 22 avril 2017. En France, elles ont réuni 20 000 manifestant.e.s dans 22 villes. À Paris, ce sont plus de 5 000 manifestant.e.s qui ont battu le pavé entre le Jardin des plantes et la place Saint-Michel en passant par Jussieu, le collège de France et Paris-V.

Cette manifestation, mise en place à l'initiative de scientifiques et des citoyen.ne.s américain.e.s pour protester contre les politiques de Donald Trump, a été reprise par des citoyen.ne.s et scientifiques du monde entier pour :

- une science qui sert le bien commun ;
- des politiques et des lois au service de l'intérêt public et basées sur des faits ;
- une science ouverte et honnête avec une portée sociale, une science au bénéfice de

toutes et tous, des financements pour la recherche et ses applications.

Outre-Atlantique, le président des États-Unis n'hésite pas à remettre en cause les faits scientifiques pour tenter de minimiser l'impact sur la santé et l'environnement des produits et productions des multinationales. Il s'agit en fait de leur permettre de développer leurs permis d'exploitation et leurs profits. Il a diminué drastiquement les subventions de l'agence fédérale de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency – EPA) et nommé à sa tête un climat-sceptique, ancien dirigeant de l'industrie pétrolière. Or, comme l'affichait une manifestante : « *Il n'y a pas de plan(ète) B* ».

En France, depuis dix ans, le budget du ministère accordé aux organismes de recherche régresse : 6 000 emplois sont gelés dans les

EPST et plus de 12 000 dans les établissements d'enseignement supérieur. La précarité touche les plus jeunes travailleur/euse.s de la recherche. Poursuivre cette politique, c'est sacrifier toute une génération de scientifiques et de personnels techniques.

▼
Poursuivre cette politique, c'est sacrifier toute une génération de scientifiques et de personnels techniques.
▲

L'intersyndicale CGT-SNTRS, SNCS-FSU, SNESUP-FSU et SUD-Recherche-EPST a participé à ces marches et a inscrit la lutte contre la précarité parmi les revendications de

cette journée. Plusieurs slogans pour des sciences indépendantes, ni vassalisées, ni paupérisées, ni précarisées, ont ainsi pu être repris par les manifestant.e.s :

- « *Des scientifiques précarisés, ce sont des sciences en danger !* »
- « *Des financements privés, c'est le risque de résultats orientés !* »
- « *Titularisation de tous les précaires employés pour des fonctions pérennes !* »
- « *Nous avons besoin de 6 000 créations d'emplois par an pendant dix ans dans l'ESR pour remplir nos missions !* »
- « *Des sciences reconnues, c'est une valorisation du doctorat dans les conventions collectives et la fonction publique !* »

Ces revendications ont été bien reprises par les médias. Cette initiative appelle à de nouvelles actions dans les mois qui viennent. Le SNESUP-FSU y travaillera. ●

LE CINQUIÈME JOUR

Poème pour la Marche pour les sciences

Nous publions avec l'aimable autorisation des traductrices le poème de Jane Hirshfield qui a été lu par l'auteure le 22 avril à Washington et simultanément dans des centaines de villes à travers le monde, à l'occasion de la Marche pour les sciences. Jane Hirshfield a écrit ce poème le 25 janvier, cinquième jour de la nouvelle présidence des États-Unis, quand les informations sur le changement climatique ont été enlevées du site Web de la Maison Blanche et que des scientifiques de nombreuses agences gouvernementales et des universités ont commencé à copier les dossiers de recherche sur des serveurs de sauvegarde pour les préserver.

**Le cinquième jour
il fut interdit aux scientifiques
qui étudiaient les rivières de parler
ou d'étudier les rivières.**

**Aux scientifiques qui étudiaient l'air
on demanda de ne pas parler de l'air,
et ceux qui travaillaient pour les paysans
furent muselés,
et ceux qui travaillaient pour les abeilles.**

**Du fin fond du Dakota du Sud quelqu'un
commença à poster des faits.**

**On demanda aux faits de ne pas parler
et ils furent supprimés.
Les faits, étonnés d'être supprimés, se sont tus.**

**Alors, seules les rivières
parlaient des rivières,
et seul le vent parlait de ses abeilles,**

**tandis que les bourgeons réels des arbres fruitiers
poursuivaient sans cesse l'avancée vers leur fruit.**

**Le silence parlait fort du silence,
et les rivières continuaient à parler
des rivières, des rochers, de l'air.**

**Gravement, sans oreilles ni langues,
les rivières incontrôlées continuaient à parler.**

**Les chauffeurs de bus, magasiniers,
programmeurs, machinistes, comptables,
techniciens de labo, violoncellistes
continuaient à parler.**

**Ils parlaient le cinquième jour,
du silence.**

**Poème de Jane Hirshfield
(© traduction Delia Morris et
Geneviève Liautard, 2017)**

Lien vers la version originale du poème :
<http://urlz.fr/5daE>



Améliorer les conditions d'enseignement et d'études

Le SNESUP Guyane affirme son soutien au mouvement citoyen qui s'exprime actuellement en Guyane.

Concernant le volet plus spécifique de l'enseignement, le SNESUP insiste sur la nécessité de pérenniser les dispositifs permettant de tenir compte des spécificités locales (comme les intervenants en langue maternelle, la formation en alternance des enseignants, la préprofessionnalisation des étudiants se destinant à l'enseignement dans le cadre des emplois d'avenir...). En effet, ces dispositifs existent dans bien des domaines mais ils sont précaires et localisés, et sont souvent remis en question par les changements de politique gouvernementale.

Il faut en outre penser des solutions innovantes pour que les jeunes des communes enclavées puissent poursuivre leurs études supérieures dans des conditions leur permettant de réussir (mise en place de bourses spécifiques, accès au logement, facilités de transport...).

Concernant l'enseignement supérieur en Guyane, le SNESUP dément les affirmations de la ministre Najat Vallaud-Belkacem. Il n'y a pas eu la création de 80 emplois supplémentaires pour l'université de Guyane, mais seulement des 20 enseignants et 20 personnels administratifs et techniques prévus dans le protocole d'accord de novembre 2013.

De même, le restaurant universitaire, qui était un des acquis du mouvement d'octobre-novembre 2013, a d'ores et déjà ouvert ses portes et le bâtiment recherche est en cours de construction. Il ne s'agit donc absolument pas d'efforts sup-

plémentaires de la part du gouvernement, mais d'acquis des mouvements sociaux antérieurs.

En revanche, le SNESUP revendique :

- des personnels administratifs et techniques, des enseignants et des chercheurs en nombre suffisant pour répondre aux missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- la poursuite de l'effort de consolidation des formations existantes et l'ouverture progressive de nouvelles formations adaptées aux besoins et au développement du territoire, ainsi qu'aux attentes de la population ;
- l'amélioration immédiate des conditions de travail sur le site de Saint-Laurent pour l'ensemble des usagers et des personnels de l'université en attendant la construction de locaux propres, l'accès à des ouvrages universitaires de référence (par exemple sous forme de partenariat entre la bibliothèque universitaire et la bibliothèque de Saint-Laurent-du-Maroni) ;
- d'une façon plus générale, l'anticipation des besoins immobiliers qui vont apparaître avec l'augmentation de la population estudiantine (les amphithéâtres de l'UG sont d'ores et déjà saturés).

Section SNESUP Guyane (5 avril 2017)

Un sous-encadrement encore important



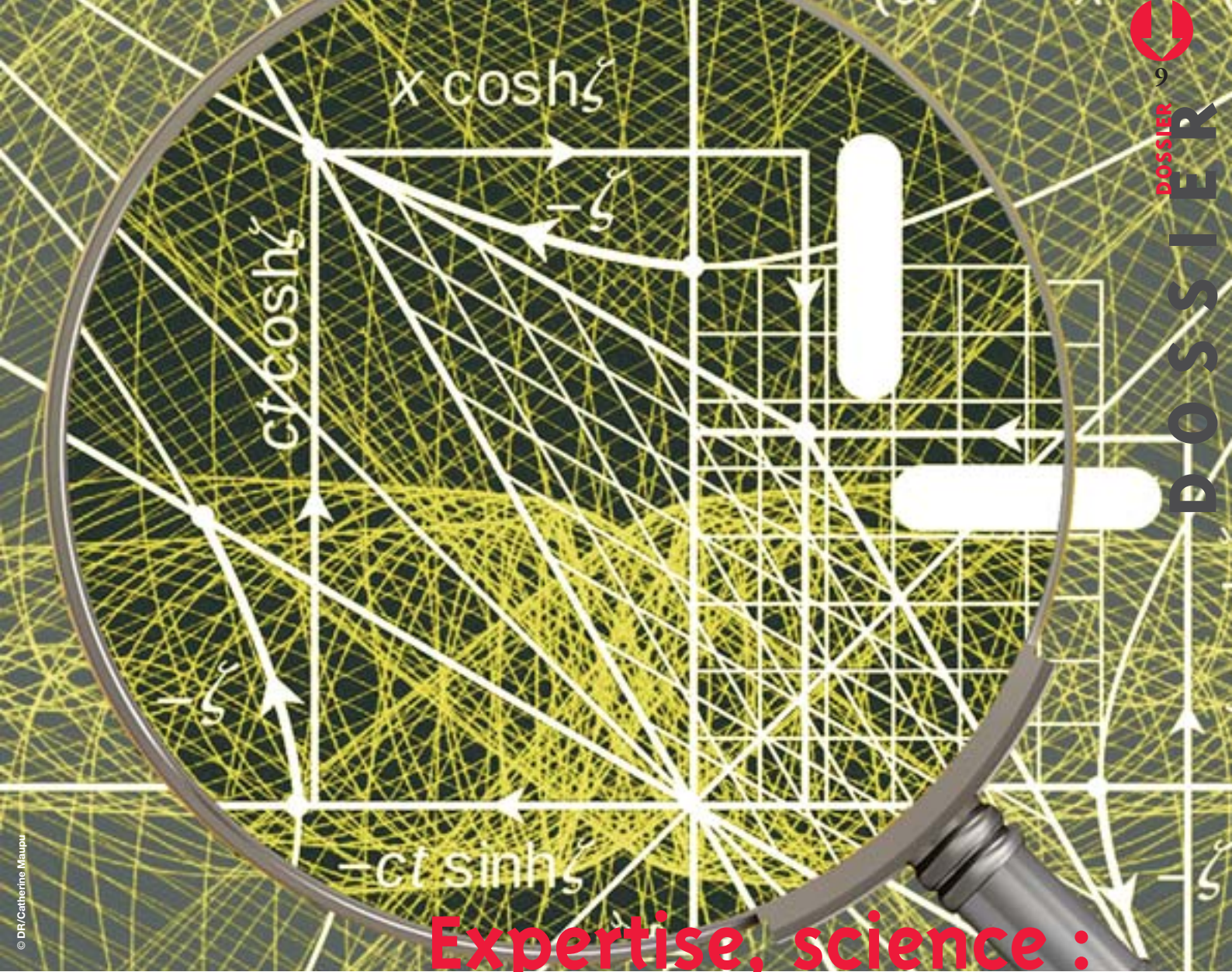
L'université de la Réunion (UR), créée il y a plus de trente ans, rassemble plus de 14 000 étudiants (plus de 50 % de boursiers) répartis dans 9 composantes sur les 6 sites de l'île.

Nous sommes passés aux RCE le 1^{er} janvier 2013 mais, dès 2010, l'austérité imposée a conduit nos administrateurs à fermer diverses filières (la préparation à certains

Capes scientifiques et les licences y préparant, des licences et des masters littéraires à faibles effectifs) tout en développant l'UFR santé (Paces) et en maintenant des filières onéreuses (école interne d'ingénieurs). Des licences pro et de nouvelles filières ont également été développées, majoritairement au sein de l'IUT, répondant (mais encore insuffisamment) au vivier très important de bacheliers pro et techniques. La structuration de la recherche s'est, elle, poursuivie : l'île dispose de plusieurs plates-formes techniques, d'observatoires, de stations de recherche, d'un OSU et de 3 fédérations de recherche. Neuf UMR ont été contractualisées ces cinq dernières années (avec l'IRD, le Cirad, l'Inserm et le CNRS). Bien que l'UR soit très dynamique, nous souffrons d'un sous-encadrement (62 200 HETD de HC en 2014), la précarité atteint 19 % (sur l'ensemble des personnels). La dotation Sympa est insuffisante, notamment car elle n'intègre ni l'éloignement (frais de déplacement élevés) ni l'isolement de l'île (équipements et fournitures plus chers qu'en métropole, paiement de l'octroi de mer, frais de douanes). L'UR reste l'établissement phare pour une ascension sociale de la jeunesse réunionnaise, qui se heurte cependant à 44 % de chômage sur le territoire (18-24 ans). Pendant huit ans, l'UR a souffert durement de graves rivalités internes et d'un manque de dialogue avec la région Réunion (incompatibilité politique), dialogue à nouveau instauré depuis la nouvelle mandature de la présidence de l'UR. Nous souffrons cependant de directives imposées par la région favorisant la préférence locale à compétences non équivalentes. Les syndicats sont considérés et le SNESUP est majoritaire chez les enseignants et enseignants-chercheurs (plus de 20 % de syndiqués chez les titulaires).

Section SNESUP Réunion





© DR/Catherine Maupu

Expertise, science : qui dit vrai ?

→ Dossier coordonné par
Isabelle de Mecquenem et
Christophe Pébarthe

Le débat public est envahi d'experts (beaucoup moins souvent d'expertes), aux qualifications variées, qui, au nom de leur expertise, assèment des vérités, le plus souvent présentées comme scientifiques. Loin des certitudes, dans leurs laboratoires et dans les bibliothèques, chercheuses et chercheurs doutent, questionnent, critiquent. L'opposition entre science et expertise ne doit pas masquer le fait que le scientifique peut être convoqué comme expert. Qu'en est-il alors du doute ? Qui nierait l'importance du recours à la science pour éclairer les débats ? Mais alors, comment articuler d'un côté la certitude qui fonde décisions et délibérations et de l'autre les remises en cause et autres discussions entre scientifiques ?

Ces interrogations sont au cœur de ce dossier. Elles sont d'abord envisagées du point de vue épistémologique, autour de deux conceptions opposées de la vérité en science.

Elles se déclinent ensuite en une réflexion sur la littérature comme accès possible à une vérité sur les mondes sociaux, sur l'énergie nucléaire comme exemple de délégitimation de la science par la politique, sur l'économie comme un dépassement de la science et de l'expertise et sur le temps présent avec l'exemple de l'islam politique. À travers ces six contributions, il s'agit de se demander si le doute n'est pas le meilleur ami de la vérité scientifique.

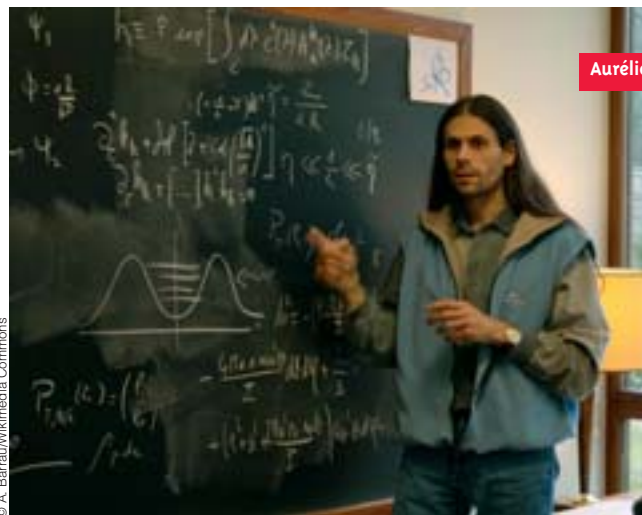
De la vérité en sciences

→ propos recueillis par Christophe Pébarthe,
membre du Bureau nationalAstrophysicien spécialisé en physique des hautes énergies et en cosmologie,
Aurélien Barrau est enseignant-chercheur à l'université Grenoble Alpes.**Comment définiriez-vous la vérité en sciences ? Pensez-vous qu'une vérité puisse être qualifiée de scientifiquement démontrée ?**

Déjà, je me réjouis qu'on pose la question de la définition et qu'on prenne conscience qu'elle ne va pas d'elle-même. Le premier affront fait à la vérité consiste à la supposer transparente et évidente. En réalité, le concept a drastiquement évolué à travers le temps et, à un instant donné, est également très variable d'une culture à l'autre. Et même au sein d'une société et d'une époque, il n'est pas sans variations essentielles entre différents modes de création ou de découverte. Je viens de lire *Le Temps scellé* (Philippe Rey, Paris, 2014), du génial réalisateur Andreï Tarkovski – son *Stalker* (1979) en dit autant sur le monde qu'une équation de physique quantique. Le mot « vérité » y revient sans cesse, presque obsessionnellement. Mais il est parfaitement évident qu'il ne signifie pas la même chose que pour un physicien évoquant son modèle.

Dans l'hystérie contemporaine où les censeurs – de tous bords – veulent interdire la pensée critique et nuancée, je pense qu'il est essentiel d'entrer en résistance. Non pour jouer du nihilisme et contester la pertinence de la vérité, ce serait aussi dangereux qu'inepte, mais pour la prendre au sérieux en ne la caricaturant pas. Je dirais donc que la vérité, en sciences, est un concept à strates. Il fait d'abord référence à une adéquation entre une proposition et un état de choses. Mais, naturellement, il repose aussi sur des paradigmes linguistique, épistémologique et ontologique qui sont eux-mêmes susceptibles d'être remis en cause par l'énoncé lui-même ou d'autres découvertes/inventions. La vérité en sciences est à la fois un régulateur non négociable – rien n'est pire que le mensonge et le déni des faits – mais elle est aussi partiellement un produit de l'élaboration. Qu'on le veuille ou non, les choses sont complexes et l'honnêteté intellectuelle consiste à le reconnaître et à le travailler. Le procès en « pseudo-science » ou « imposture » fait à ceux qui osent penser la subtilité de la situation est ahurissant, disons tragi-comique.

Il est en effet impossible de démontrer une assertion en sciences de la nature. Pour la



Aurélien Barrau

simple raison que toutes les théories sont fausses : elles seront remplacées par de meilleures propositions. Qu'un modèle fonctionne aujourd'hui ne permet jamais de « prouver » qu'il ne sera pas demain infirmé par une nouvelle expérience.

Comment est-il possible d'articuler vérité et progrès scientifique, ou avancée des connaissances ?

L'idée de progrès est assez ambiguë. Il y a évidemment une amélioration des capacités techniques et une accumulation des données empiriques. C'est indéniable. Cela constitue-t-il pour autant un progrès au sens fort ? Par certains aspects, la technologie peut devenir une régression.

Oui, il y a une avancée des connaissances. Au sein d'un « système du monde », les mesures et explorations théoriques permettent des améliorations. Mais il est délicat de comparer et d'ordonner les « systèmes du monde ». Je ne dis pas – je ne l'ai jamais suggéré – que tout se vaut. Contre les obscurantismes « à la Trump » qui menacent notre avenir et offensent l'intelligence la plus élémentaire, il faut évidemment convoquer les lumières de la science. Mais il est également important de comprendre que la lumière peut avoir plusieurs couleurs. De ne pas caricaturer pour contrer la caricature.

La vérité est souvent un critère d'évaluation pertinent. Mais qui n'est pas toujours suffi-

sant. L'adéquation est un concept plus large qui doit être parfois convoqué.

Si la science n'est qu'un mode d'accès au réel, faut-il considérer le créationnisme selon lequel une transcendance divine est à l'origine de tout ce qui est comme une vérité parmi d'autres ?

Je crois en effet qu'aussi magnifique soit-elle – je suis si fier et heureux d'être astrophysicien – la science ne dit pas tout du monde. L'humilité élémentaire de cette posture suscite parfois l'irritation, pour ne pas dire la colère ou la haine. Comme si rendre hommage à la science consistait à dénigrer les autres modes de pensée ! Je ne céderai

jamais à ce fascisme rampant et continuerai de penser que la science, d'ailleurs délicate à définir, partage avec les arts, la philosophie et la littérature le privilège de constituer une démarche nécessaire et remarquable, mais dans laquelle ne s'effondrent pas toutes les manières de comprendre ou

d'appréhender le réel. Je pense effectivement que le créationnisme est une proposition stupide et dangereuse. Comment donc trancher si l'on dénie à la science la toute-puissance hégémonique du savoir ? Au nom, me semble-t-il, de l'intention et de l'honnêteté. Soutenu par l'extrême droite et les lobbies du pétrole, le créationnisme n'est pas un doute digne et généreux. Il n'est qu'une projection de leurs fantasmes de puissance. ●

▼
« Je crois qu'aussi magnifique soit-elle, la science ne dit pas tout du monde. »
▲

Mirages du relativisme épistémique

→ par Alain Policar

Un astrophysicien, en cherchant à recycler les poncifs postmodernes, se fait l'apôtre du relativisme épistémique. Il contribue ainsi, sans y prendre garde, à nous priver des ressources politiques de la vérité.

De même que les heideggériens utilisent ce que François Rastier a appelé « *la lustration par les Juifs* », autrement dit le recours à des auteurs juifs pour cautionner la pensée du Maître, les adversaires du rationalisme font fréquemment appel à l'autorité de scientifiques confirmés pour défendre leur cause. Dans le cas présent, Aurélien Barrau est tout à fait conscient de cette opération puisqu'il est, livre après livre⁽¹⁾, et bien qu'il s'en défende, l'un des acteurs de ce que l'on peut appeler le renoncement relativiste. La référence à Heidegger est loin d'être fortuite, puisque, comme le philosophe allemand, il rompt avec la tradition occidentale qui lie l'anthropologie à la cosmologie, et vise à ouvrir une voie qui, grâce à d'autres types de connaissances, comme la poésie, dispenserait du passage par les sciences. Étrange paradoxe pour un astrophysicien.

Un relativisme non assumé

L'entretien accordé à Christophe Pébarthe représente une forme euphémisée des thèses développées dans les ouvrages mentionnés note 1. Les propositions exprimées dans cet entretien sont néanmoins sans ambiguïté. En premier lieu, l'idée que la vérité est un « *concept à strates* », un « *produit de l'élaboration* », ce qui, en creux, signifie qu'elle ne saurait découler de la démonstration, de la preuve publique, comme l'on pourrait naïvement être tenté de le croire. Et, ensuite, l'affirmation selon laquelle « *toutes les théories sont fausses* », ce qui est un encouragement à renoncer à la recherche de la vérité, en tant qu'idéal régulateur. En effet, pour A. Barrau, si la vérité peut être un critère d'évaluation pertinent, « *l'adéquation est un concept plus large* » (comprenez qui pourra). Il endosse enfin une thèse centrale du relativisme aléthique en affirmant qu'il est « *délicat de comparer et d'ordonner les "systèmes du monde"* ». Dès lors, l'idée de progrès des connaissances est sans objet.

La philosophie du physicien place à son fondement la question de la fabrication et de la négociation du sens⁽²⁾. Dans cette perspective, les catégories d'objectivité et d'exactitude sont des catégories locales, des productions historiques. On comprend qu'il convient alors de corriger le jugement habi-



© Brocken Inaglor/Wikimedia Commons

tuel selon lequel si les savoirs scientifiques circulent, c'est en raison de leur universalité par l'évidence contraire selon laquelle ils sont décrits comme universels précisément parce qu'ils circulent. Les sciences ne sont donc plus des activités cognitives, progressant par la résolution de controverses. Dès lors, la classique distinction entre la logique de la justification et la logique de la découverte n'est pas pertinente, puisque le conceptuel, le matériel et l'instrumental ne peuvent être séparés du social et du politique. L'autorité acquise dans la vie sociale peut donc influencer la détermination même de ce qui sera considéré comme un résultat scientifique.

La vérité est-elle soluble dans le social ?

Cette approche refuse toute idée d'une quelconque autonomie de la science par rapport au social et, par conséquent, la vérité est soluble dans celui-ci. De surcroît, elle fait du scientifique un simple constructeur de modèles, la référence à une nature dont il faudrait expliquer le comportement étant sans objet.

Ce qu'un bon philosophe des sciences doit prioritairement expliquer, c'est la prépondérance des convergences scientifiques. La question fondamentale est bien « *de comprendre comment les scientifiques finissent par s'accorder pour décider quelles observations sont susceptibles de départager des théories scientifiques rivales et pour déterminer quelles théories doivent être éliminées* »⁽³⁾. A. Barrau, à l'opposé, soutient que nos raisons d'adopter

une théorie scientifique ne sont pas *ipso facto* des raisons de la croire ou de la tenir pour vraie. Cette conception déflationniste de la vérité, largement inspirée de Foucault, ne distingue pas entre être vrai et être tenu pour vrai.

Une telle position a des conséquences politiques fort dommageables : « *Si les puissants ne peuvent plus critiquer les opprimés parce que les catégories épistémiques fondamentales sont inévitablement liées à des perspectives particulières, il s'ensuit également que les opprimés ne peuvent plus critiquer les puissants. Voilà qui menace d'avoir des conséquences profondément conservatrices.* »⁽⁴⁾ En somme, le meilleur moyen de résister au pouvoir, lorsqu'il est illégitime, c'est la vérité. Elle est au fond l'ultime protection dont disposent les plus faibles contre l'arbitraire des plus forts. ●

▼
Ce qu'un bon philosophe des sciences doit prioritairement expliquer, c'est la prépondérance des convergences scientifiques.
▲

(1) *Dans quels mondes vivons-nous ?*, Galilée, 2011 (avec Jean-Luc Nancy) ; *Big Bang et au-delà. Balade en cosmologie*, Dunod, 2013 ; *Des univers multiples. À l'aube d'une nouvelle cosmologie*, Dunod, 2014.

(2) Les philosophes que cite A. Barrau appartiennent tous, de près ou de loin, au courant postmoderne : Jacques Derrida, Gilles Deleuze, Félix Guattari, Jean-Luc Nancy, Michel Foucault sans omettre Heidegger, l'un de leurs inspirateurs. Le point commun de ces auteurs est leur méfiance à l'égard de la philosophie argumentative.

(3) Pierre Jacob, « La philosophie, le journalisme, Sokal et Bricmont », *Cahiers rationalistes*, n° 533, mars 1999, p. 9.

(4) Paul Boghossian, *La Peur du savoir. Sur le relativisme et le constructivisme de la connaissance*, Agone, 2009, p. 162.

Une expertise littéraire est-elle possible ?

→ par Christophe Pébarthe, membre du Bureau national

La philosophe Martha Nussbaum a pu affirmer : « La bonne littérature est dérangeante d'une façon dont l'écriture de l'histoire et de la science sociale dans bien des cas ne l'est pas. » Dans cet article, la contribution de la littérature à la connaissance des mondes sociaux est envisagée.

Dans le paysage académique français, la littérature trône aux côtés des sciences humaines et sociales. Si elle les fréquente, plus ou moins assidûment, elle n'en adopte pas moins une certaine réserve. Elle surveille ses fréquentations. Inexacte parmi les inexacts, indolente compagne des sciences dures, elle semble n'apporter au mieux qu'un supplément d'âme, faire de l'inutilité un art. Si « dans cette vie nous n'avons besoin que de Faits », comme l'affirme Thomas Gradgrind dans le roman de Charles Dickens *Temps difficiles*, un homme qui « avec une règle et une balance, et la table de multiplication » prétend « peser et mesurer n'importe quelle parcelle de nature humaine et vous en dire exactement le montant », alors il n'existe pas de savoir littéraire, tout au plus un savoir sur la littérature. Pourtant, il faut au contraire envisager l'existence de connaissances proprement littéraires, portant au jour des vérités sur le monde social⁽¹⁾.

De l'existence de connaissances littéraires

Comment est-il possible de définir l'accès proprement littéraire à la connaissance et

à la vérité ? La philosophe Martha Nussbaum apporte la réponse suivante : « La littérature est une extension de la vie non seulement horizontalement, mettant le lecteur en contact avec des événements ou des lieux ou des personnes ou des problèmes qu'il n'a pas rencontrés en dehors de cela, mais également, pour ainsi dire, verticalement, donnant au lecteur une expérience qui est plus profonde, plus aiguë et plus précise qu'une bonne partie des choses qui se passent dans la vie. »⁽²⁾ C'est bien entendu l'extension verticale qui demande un approfondissement. Un roman n'est-il pas seulement l'expression d'une sensibilité individuelle, une série d'impressions distinguées par le style d'un écrivain, voire par son génie ? *Voyage au bout de la nuit*, de Céline, repose sur l'idée suivante : l'amour n'existe pas. S'il s'agit d'une manière célinienne de voir la vie, ce roman propose une connaissance à ses lectrices et lecteurs. Comme l'indique Hilary Putnam à ce sujet, « être conscient d'une nouvelle interprétation des faits, aussi repoussante qu'elle puisse être, d'une construction qui peut – je le vois à présent – être mise sur les faits, même si c'est de façon perverse, est une espèce de connaissance. C'est la connaissance d'une possibilité. C'est une connaissance conceptuelle »⁽³⁾. Mais

s'il s'agit de résoudre ou d'exposer un problème, pourquoi choisir la forme romanesque et non l'essai ou bien le traité théorique ? Faut-il envisager que la connaissance littéraire soit différente d'une connaissance scientifique ou philosophique ou n'est-elle qu'une variation formelle ?

Il est nécessaire ici d'attirer l'attention sur la spécificité de la littérature française du XIX^e siècle, sans présager des autres. Il y prédomine une dimension révolutionnaire qui se traduit par l'affirmation de l'indétermination du monde social, c'est-à-dire par l'existence en son sein d'interprétations antagonistes. Elle relève donc de l'imagination

morale, une morale meta, posant la morale non pas comme une réponse mais comme un problème. La littérature française consacre l'indétermination du fait moral. En ce sens, si elle apporte des connaissances morales, elle n'est pas moraliste. Elle aide à bien vivre sans dire positivement comment.

Connaître avec la littérature, mais connaître quoi ?

La dimension morale de la littérature n'épuise toutefois pas la question de la nature de la connaissance littéraire. Il est alors nécessaire d'échapper aux affirmations de Thomas Gradgrind : « Nous espérons avoir avant longtemps un comité des Faits, composé de commissaires des Faits qui forceront les gens à ne considérer que les Faits et rien que les Faits. Vous devez exclure de votre vocabulaire le mot "imagination". Vous n'avez rien à en faire. » Les spécialistes

en sciences sociales ont à traiter d'un objet singulier, la vérité du monde social. Or celle-ci est composée des interprétations auxquelles toute société donne lieu. Qui nierait l'actualité persistante des principes de Gradgrind ?

Tout l'intérêt du roman de Charles Dickens consiste,

non pas à les critiquer frontalement, mais à en souligner l'incapacité à rendre compte de la totalité sociale. L'imagination autorise à envisager des possibles qui interviennent dans les jugements que les faits sociaux suscitent, que ces jugements soient judiciaires, politiques et même scientifiques. En refusant de s'en tenir à sa première impression, le romancier dégage du sens commun des expériences sociales dont il peut dévoiler la nature en faisant, comme disait Flaubert, du « réel écrit »⁽⁴⁾. ●

▼
« Vous devez exclure de votre vocabulaire le mot "imagination". »
(*Temps difficiles*, Charles Dickens, 1854)



Temps difficiles, portrait de Gradgrind, par Harry Furniss, 1910.

(1) Cf. J. Bouveresse, *La Connaissance de l'écrivain. Sur la littérature, la vérité & la vie*, Agone, Marseille, 2008.

(2) Citation traduite par *Ibid.*, p. 31.

(3) Citation traduite par *Ibid.*, p. 59.

(4) Cité par P. Bourdieu, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Le Seuil, Paris 1992, p. 142.

Des physiciens français contre le programme électronucléaire des années 1970^(*)

→ par Sezin Topçu, chargée de recherche au CNRS



Historienne et sociologue des sciences, Sezin Topçu a consacré ses travaux de recherche à l'analyse des rapports entre science et politique à propos de la question du nucléaire.

L'analyse de la mobilisation du milieu physicien dans le mouvement antinucléaire, et plus spécifiquement celle du GSIEN (Groupe de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire) qui regroupait la plupart des physiciens critiques du programme électronucléaire au milieu des années 70, offre la possibilité de saisir la complexité de nombre de questions contemporaines liées aux rapports entre science et politique, entre progrès technique, risque industriel et société. Issue d'une pétition de masse lancée contre le programme nucléaire du gouvernement, animée en majorité par des physiciens nucléaires, l'histoire du GSIEN révèle les forces et les limites d'une critique scientifique portée sur un choix techno-politique et émergeant de l'intérieur même du sérail. Elle met en lumière les raisons de la montée puis de l'essoufflement rapides de l'action politique et de la critique portée sur les sciences dans les laboratoires pendant la décennie 70. Elle appelle enfin à reconsidérer la notion de la légitimité, perçue en général comme une catégorie chère à la science, dans un contexte où s'impose une division forte entre « science » et « expertise ». [...] Grâce au « tout nucléaire » qui doit remplacer le « tout pétrole », les savoirs développés par les physiciens français depuis moins de quatre décennies ne courent-ils pas enfin au secours de la nation dans cette période de crise ? Le physicien ne doit-il pas œuvrer à la meilleure réussite de l'application de ses travaux ? Peut-il faire autrement que se réjouir du fait que ses découvertes permettent de garantir l'indépendance et la grandeur du pays ? C'est avec de telles assurances qu'à la suite de l'annonce de son programme électronucléaire, le gouvernement demande aux organismes de recherches, dont bien entendu le CNRS, de mener une réflexion pour « limiter les conséquences de la crise énergétique sur l'économie nationale »⁽¹⁾. Mais la confiance induit la méfiance puis une critique massive à l'égard du nucléaire. Car la crise ne touche pas uniquement les besoins énergétiques de la nation mais aussi le monde de la recherche qui, à la sortie de la période dorée des « Trente Glorieuses », voit ses crédits et les postes en baisse. Il subit surtout le virage plus utilitariste

de la recherche, où la compétitivité de la recherche devient le nouveau mot d'ordre.

C'est ainsi qu'une trentaine de physiciens refusent précisément de « cautionner » l'État et son programme nucléaire. Cette critique se cristallise en effet en fonction d'une série de démarches institutionnelles

précises qui révèlent nettement un conflit générationnel entre de jeunes chercheurs et des savants issus de la génération de Joliot. [...] Un rapport⁽²⁾ de 300 pages fait notamment l'éloge de la rentabilité du nucléaire dont le kilowattheure produit serait, selon lui, deux à trois fois moins cher que celui produit par une énergie d'origine fossile. Quant aux risques liés au nucléaire, il minimise de nombreux problèmes comme par exemple celui de la sûreté qu'il suppose maîtrisée en faisant référence aux rapports de l'AIEA (Agence internationale pour l'énergie atomique). Le rapport réaffirme aussi clairement la démarcation très forte entre chercheurs et experts du nucléaire dans les termes suivants : « *Le physicien nucléaire est dans ces affaires un témoin privilégié plutôt qu'un expert. [...] Peut-être exprimerait-il l'opinion que ces problèmes ne paraissent pas insolubles et mettrait-il en garde contre la tentation du "bon marché". Mais il ne pourra que renvoyer l'opinion aux véritables experts : ingénieurs, économistes, juristes, qui devront analyser des solutions dont l'adoption est en dernière analyse un acte politique.* [...] *En conclusion, les physiciens nucléaires ne peuvent qu'approuver un débat profondément sérieux sur les risques, les modalités et les fins de l'utilisation sociale de l'énergie nucléaire.* »⁽³⁾ Pourquoi le milieu physicien s'est-il démobilisé dans la critique du programme électronucléaire ?

[...] Les physiciens critiques se trouvent, dès le début de leur mobilisation, dans une bataille de légitimité orchestrée par les organismes experts. La polémique sur la légitimité, le « sérieux » de la critique scientifique tourne en faveur d'EDF et du CEA lorsque les physiciens pétitionnaires affirment publiquement qu'ils ne sont « ni spécialistes ni experts ni

La mobilisation des 4 000 scientifiques et la mise en place du GSIEN ont largement facilité la politisation du choix énergétique français.

contre-experts » du nucléaire. Les recherches que mènent les physiciens du GSIEN ne portent pas, il est vrai, sur les problèmes techniques des centrales nucléaires. Mais leur refus d'assumer une position d'expert relève surtout d'une conviction anti-hiérarchique et anti-autoritaire. Il exprime

surtout une mise en cause du pouvoir d'expert (ou de contre-expert) et du système d'expertise sur le nucléaire, jugé technocratique, voire « incestueux »⁽⁴⁾. Les membres du GSIEN s'appuient donc sur leur notoriété et leur objectivité ainsi que sur leur capacité à analyser les documents techniques. Néanmoins, une telle démarche ne permettra pas aux savants de faire entendre leur voix ni par le gouvernement ni par les institutions. « *Les gouvernements écoutent leurs experts désignés, et n'écoutent que ces experts. Le fait que par exemple 4 000 savants français, groupés en association, prennent des attitudes très critiques par rapport au plan nucléaire français n'a pas l'air d'émouvoir le gouvernement.* »⁽⁵⁾

[...] Bien qu'elles soient arrivées tardivement, la mobilisation des 4 000 scientifiques contre le programme électronucléaire et la mise en place du GSIEN ont largement facilité la politisation du choix énergétique français, la remise en cause des certitudes scientifiques et la révision de l'autorité des experts. ●

(1) Extrait du discours de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État aux Universités, lors de la Journée recherche fondamentale énergie (18 décembre 1974), *Courrier du CNRS*, numéro spécial Énergie, juin 1975, p. 4.

(2) Rapport IN2P3, « La physique nucléaire en 1980 », avril 1974, archives de l'Institut de physique nucléaire d'Orsay.

(3) Idem.

(4) Patrick Petitjean, « Du nucléaire, des experts et de la politique », *Mouvements*, n° 8, 2000.

(5) Conseil général de l'Isère, *Creys-Malville, le dernier mot ?*, Presses universitaires de Grenoble, 1977, p.12.

(*) Le texte que nous publions avec l'aimable autorisation de l'auteur est constitué d'extraits de son article « Les physiciens dans le mouvement antinucléaire : entre science, expertise et politique » (*Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 102, 2007).

L'économiste ou l'invention de l'« expert total »

→ par Frédéric Lebaron, sociologue, professeur à l'École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Cachan) et directeur du département de sciences sociales

À première vue, « économiste » et « expert » sont deux identités sociales proches et liées. Doté de savoirs scientifiques sur l'économie, le spécialiste reconnu qu'est l'économiste possède la compétence et l'autorité qui lui permettent de juger, par exemple, de la crédibilité d'un programme politique ou d'une mesure de politique publique.

L'économiste est fréquemment sollicité en tant qu'expert, comme on le voit bien à l'occasion des campagnes électorales : l'économiste est tenu de « chiffrer » les mesures annoncées, de prédire quelles en seront les conséquences et, au final, de statuer sur leur « sérieux ». Cela le conduit à prendre position publiquement, souvent avec force, pour tel ou tel candidat.

Le cas de l'éventualité d'une sortie de la France de la zone euro, projet développé en particulier par le Front national, illustre particulièrement bien ce fait : des lauréats du prix en mémoire d'Alfred Nobel, pour la plupart américains, ont même écrit un texte durant la campagne présidentielle de 2017 pour se dissocier de la volonté du FN de quitter unilatéralement la zone euro. C'est dire à quel point l'enjeu symbolique

de l'autorité des économistes est devenu prégnant dans le monde contemporain. La centralité de l'expertise économique dans le débat public est telle que tout acteur politique à ambition nationale tend à s'entourer d'un groupe d'économistes chargés de diverses tâches fondamentales de la vie politique : bilan des politiques menées, élaboration programmatique (les « propositions »), rédaction d'argumentaires, calculs et prévisions macroéconomiques, etc. La lutte politique est devenue pour une part une lutte d'expertise, et l'espace public, structuré par les différents médias (télévision, journaux, blogs, réseaux sociaux...), peut être analysé comme un lieu où se confrontent, dans un cadre qui est loin d'être neutre, des expertises économiques concurrentes.

Si ces expertises sont en définitive sélectionnées à court terme par le résultat des élections, qui rend obsolète ou éloigne de la réalité concrète certains projets, elles sont aussi soumises à un processus de validation sociale par d'autres expertises, dans une logique cir-

culaire : les économistes s'impliquent dans le débat électoral tout autant pour donner crédit à certains projets en fondant leur légitimité que pour en destituer d'autres, qualifiés d'irréalistes, flous, incohérents, dangereux, etc. Il s'agit donc d'une lutte au second degré, où les *think tanks* et instituts d'études « indépendants », en particulier, sont très présents,

non pas pour conseiller les candidats, mais pour évaluer (donc classer, juger) leurs propositions en quelque sorte *ex ante* (en s'armant d'un savoir portant sur le passé).

L'économie peut même en un sens être décrite comme la discipline de l'expertise totale, par analogie (et opposition) avec la notion d'intellectuel total que Pierre Bourdieu a associée à la figure de Jean-Paul Sartre. L'économiste s'est doté d'une boîte à outils de portée universelle qui lui

permet de s'exprimer sur de très nombreux sujets, tous en fait dès lors qu'ils impliquent un arbitrage politico-financier quelconque : si on l'entend peu sur des enjeux symboliques (comme la réforme des programmes d'histoire ou l'identité nationale, l'islam ou encore les conséquences des attentats), l'économiste peut analyser avec ses « lunettes » particulières tout projet qui modifierait par exemple la fiscalité sur les entreprises, les institutions monétaires, le fonctionnement du marché du travail, le système de santé, l'éducation, etc. L'économie s'est érigée en

source d'expertise totale sur les politiques publiques, au point d'ailleurs que pour de nombreux économistes, « évaluation des politiques publiques » est devenu synonyme d'expertise économique.

L'histoire sociale de la discipline économique dans les différents pays explique cette propension de la discipline à phagocytter l'expertise en matière de politique publique, les sciences de gestion ayant de leur côté fourni la base de l'expertise en matière d'action entrepreneuriale : depuis les ingénieurs-économistes, qui ont en France modelé la tarification des entreprises publiques et imposé l'usage du calcul économique dans les administrations centrales ou locales, jusqu'aux expérimentations aléatoires développées par Esther Duflo, revendiquant le modèle des sciences biomédicales, il existe même toute une filiation qui revendique le monopole de l'économie sur la décision politique, au nom d'une expertise techno-économique. Rares sont les économistes qui adoptent un point de vue plus proche en la matière de celui des autres sciences sociales : pour ceux-là, la science économique n'explore (au mieux, car elle reste souvent dans les faits très normative, principalement prescriptive et très faiblement descriptive) qu'un pan de la réalité sociale ; les savoirs qu'elle produit sont à la fois fragiles et limités, ne serait-ce que du fait de la complexité multidimensionnelle de la dynamique socio-historique. Comme les autres disciplines, elle est fondée sur un idéal de scientificité et d'objectivité, mais l'état des connaissances actuelles qu'elle a pu accumuler ne justifie pas qu'on tire d'elle des capacités de jugements univoques et définitifs et *a fortiori* le ton de supériorité dont s'ament parfois ses représentants. Le recours à la science économique dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques devrait dès lors, en toute rigueur, s'accompagner de beaucoup de prudence dans la mesure où il s'agit de statuer sur des enjeux aux conséquences humaines directes. ●

▼
L'économie s'est érigée en source d'expertise totale sur les politiques publiques, au point que pour de nombreux économistes, « évaluation des politiques publiques » est devenu synonyme d'expertise économique.
▲



L'économiste s'est doté d'une boîte à outils qui lui permet de s'exprimer sur de très nombreux sujets...

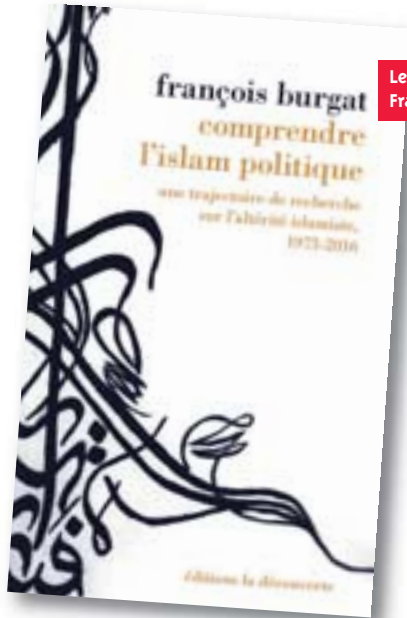
L'islam politique et ses experts

→ propos recueillis par Christophe Pébarthe, membre du Bureau national

Auteur récent de *Comprendre l'islam politique* (La Découverte, Paris, 2016), François Burgat défend une position qui tranche avec celles défendues par Olivier Roy et Gilles Kepel. Quand l'expertise s'inscrit dans un débat scientifique...

Votre analyse tranche avec celles d'Olivier Roy et de Gilles Kepel notamment...

Gilles Kepel et Olivier Roy accordent leur caution universitaire à deux approches du phénomène jihadiste qui, à mes yeux, sont en réalité peu différentes. Celle de Kepel, de très loin la plus répandue, se superpose à celle du sens commun, celle que nous dicent "nos tripes" lorsque nous sommes confrontés à la violence d'un segment de notre environnement. Le responsable de la violence ne saurait être que... celui qui l'exerce et seulement lui. Ses motivations ne pouvant raisonnablement être corrélées à notre propre comportement, elles ne peuvent être qu'unilatérales et donc de nature idéologique ou religieuse. La thèse de Kepel donne donc ainsi le primat à la variable religieuse. Les jihadistes sont des « fous de Dieu », des individus pervertis par une interprétation sectaire de leur religion, le salafisme, qui brise le beau rêve du pacte républicain français et les inscrit irrésistiblement sur la pente de la violence. Celle d'Olivier Roy, moins présente dans les médias, voit en quelque sorte dans les jihadistes des « fous » tout court, des jeunes atteints d'une pathologie non point religieuse mais psychosociale aliénante qu'il nomme le « *nihilisme* ». J'accepte bien volontiers de le suivre sur le rejet du primat de la variable religieuse. Mais Roy prétend malheureusement que les « *radicalisés* » le seraient pour des raisons totalement extérieures aux préoccupations, notamment politiques, de leurs coreligionnaires, auxquelles les radicalisés seraient selon lui parfaitement étrangers. Pour reprendre ses propres termes, il ne saurait en effet être question de corréler la radicalisation avec « *la souffrance postcoloniale, l'identification des jeunes à la cause palestinienne, leur rejet des interventions occidentales au Moyen-Orient et leur exclusion d'une France raciste et islamophobe* ». Roy, tout comme Kepel, déconnecte la dynamique de la radicalisation de toute dé-



Le dernier livre de François Burgat, paru en 2016.

mination politique. Leurs deux thèses ont donc en commun, à mes yeux, un travers essentiel : celui de nier ou d'« euphémiser » la part de responsabilité de l'environnement des jihadistes, qu'il soit musulman (en Orient) ou/et occidental. Toutes deux évacuent celle des causalités qui, à mes yeux, est absolument centrale : les failles béantes que creuse dans notre vivre-ensemble – aussi bien à l'échelle internationale que française – la persistance des rapports de domination Nord-Sud. Roy disqualifie explicitement cette approche qu'il qualifie de « *vieille antienne tiers-mondiste* ». Kepel va plus loin : il criminalise tous ceux qui l'évoquent, traitant les uns (non musulmans) d'« *islamo-gauchistes* » et dénonçant chez les autres un inacceptable « *penchant à adopter une posture victimaire* ». C'est donc à ceux qui tentent de corriger les dysfonctionnements de nos sociétés que Kepel entend faire porter leur responsabilité. C'est « *le salafisme* » qui pour lui brise le pacte républicain. L'enchaînement des causalités est à mes yeux... tout simplement inverse : c'est notre façon très égoïste et très unilatérale

▼
« Les failles béantes que creuse dans notre vivre-ensemble la persistance des rapports de domination Nord-Sud... »
 ▲

de maltraiter ce pacte républicain, le plafond de verre auquel se heurtent les musulmans dans l'ascenseur social et, tout autant, les grossières manipulations de leur représentation politique ou médiatique qui... « fabriquent » des adeptes de la version « salafiste » binaire et clivante de la religion musulmane. Dans une atmosphère plus proche de la filature policière que de la déconstruction inhérente aux sciences sociales, Kepel se focalise d'ailleurs significativement sur l'inventaire des seules modalités et autres vecteurs d'expression de la violence jihadiste : la généalogie de ses médiateurs humains, le recensement minutieux des vecteurs idéologiques ou technologiques, les « filières de recrutement » ou « de financement », etc. Mais cette insistante volonté de tout savoir du « comment » de la violence cache une propension très regrettable à ne rien vouloir connaître de son « pourquoi » ! Or c'est bien évidemment pour ma part sur ce « pourquoi » que, à l'opposé, je m'efforce d'attirer l'attention des analystes et, plus encore, des politiques.

Comment conjuguer le doute scientifique et les certitudes qui sont régulièrement demandées à l'expert ?

J'ai acquis depuis longtemps la certitude que cette fameuse « distance scientifique », garantie du sérieux du chercheur, n'allait pas de soi. Il y a une cinquantaine d'années, j'ai lu dans la très célèbre *Revue du droit public*, la surréaliste analyse (1941) du grand juriste Maurice Duverger sur le statut imposé aux Juifs par le gouvernement de Vichy. Au nom de la « distance scientifique », sans y prendre garde, il faisait du « droit antisémite », classifiant, distinguant et interprétant des normes, en faisant totalement abstraction de leur contenu comme s'il s'agissait de « droit civil ». J'ai compris ce jour-là qu'il ne saurait y avoir la moindre antinomie entre « le doute propre à la science » et l'expression explicite de convictions politiques et citoyennes. ●

Dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs

→ par Dominique Faudot, membre du Bureau national

Accordé par le CNU après avis du président de l'établissement ou au titre de l'établissement par le président lui-même, après avis du Conseil académique restreint, le congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) donne la possibilité à un enseignant-chercheur de se consacrer à la recherche pour une période comprise entre six ou douze mois.

L'article 10 du décret 84-431 dispose : « Les EC titulaires en position d'activité (...) peuvent bénéficier d'un congé pour recherches ou conversions thématiques, d'une durée de six mois par période de trois ans passée en position d'activité ou de détachement, ou douze mois par période de six ans passée en position d'activité ou de détachement. (...) Un congé pour recherches ou conversions thématiques, d'une durée de six mois, peut être accordé après un congé maternité ou un congé parental, à la demande de l'enseignant-chercheur. »

Le nombre de CRCT accordés par le Conseil national des universités (CNU) l'année n représente 40 % du nombre de CRCT octroyés par les établissements l'année n-1. Pour 2017-2018, le nombre de CRCT accordés par les sections CNU, au prorata de la taille des sections, est de 259 (+6 par rapport à 2016-2017), 26 sections ayant vu leurs effectifs diminuer par rapport à 2012. Malgré ce léger mieux, ce nombre n'a cessé de décroître depuis des années alors que le nombre d'enseignants-chercheurs (EC) augmente (peu). Nous étions 49 570 EC en 2015 (dernière année pour laquelle le nombre d'EC par section est



Il faudra presque deux cents ans pour que chaque enseignant-chercheur puisse obtenir au moins un semestre.

connu) et 259 CRCT ont été accordés en 2015 par le CNU, soit 0,8 % des effectifs d'EC. En 2016, 9 semestres sur 253 au titre du CNU et 9 semestres au titre des établissements ont été attribués après un congé maternité.

Un EC qui bénéficie d'un CRCT accordé par le CNU (de six ou douze mois) ne peut pas bénéficier d'un CRCT attribué par son établissement,

durant la même période de trois ou six ans. D'autre part, les établissements attribuent les CRCT toutes sections confondues, contrairement aux sections CNU qui, par définition, attribuent uniquement dans la section dans laquelle la demande est déposée (qui n'est pas forcément la section de rattachement).

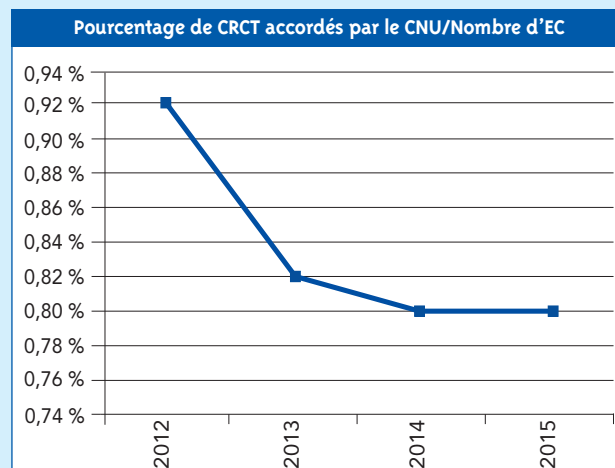
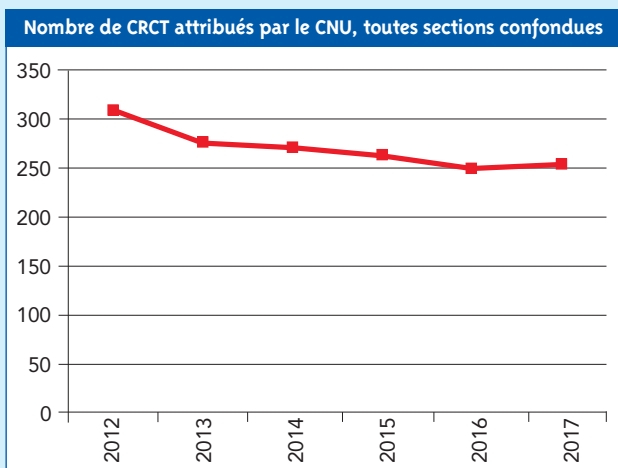
À ce rythme, il faudra presque deux cents ans pour que

chaque EC puisse obtenir au moins un semestre.

Certaines sections, du fait de leur faible nombre d'EC, n'attribuent que très rarement des CRCT. Par exemple, la section 72 ne dispose d'un CRCT que tous les deux ans au mieux, en espérant des reliquats de l'année précédente. Quinze sections sur cinquante-cinq voient leur contingent de CRCT augmenter d'un ou deux semestres en 2017 par rapport à 2016.

Proposer, comme dans quasiment tous les pays développés, un semestre de manière récurrente et systématique à tous les EC qui le souhaitent serait la moindre des mesures pour relancer des thématiques de recherche, mettre à jour ses connaissances, bénéficier de séjours dans des laboratoires étrangers... C'est une demande légitime de longue date du SNESUP, tout comme est légitime la demande d'un congé systématique attribué aux femmes rentrant de congé maternité, si elles le désirent. Cette demande a été refusée par la DGRH lors du CTU de 2014.

Ci-dessous, les courbes représentant l'évolution du nombre de CRCT depuis 2012, ainsi que le pourcentage de CRCT octroyés par rapport au nombre d'EC. ●



Bienvenue au royaume d'Ubu (3/3)

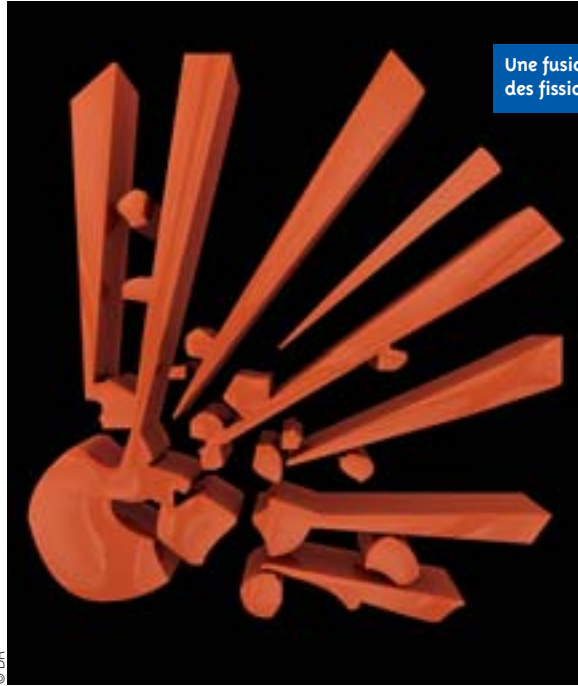
→ par Claire Bornais, *secrétaire nationale*, et Hervé Christofol, *secrétaire général*, coresponsables du secteur Vie syndicale

Fin de notre petit tour d'horizon des ubuesques structures de « coopération » forcée (à défaut d'être renforcée) entre les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre des Comue et de leurs bienfaits pour le service public.

FUSIONS ET FISSIONS

À l'intérieur de certaines de ces super-structures, des projets de fusion d'établissements entraînent des remous susceptibles de provoquer la fission de la Comue, tant les tensions provoquées sont fortes. Les lois de la physique atomique ne s'appliquant pas aux structures administratives, une fusion entraînerait-elle des fissions ? Dans tous les cas, la débauche d'énergie universitaire nécessaire au processus est évidente !

Par exemple, la Comue Université Paris-Est. Constituée plus ou moins concomitamment à un projet de fusion entre les universités de Paris-Est-Marne-la-Vallée (Upem) et Paris-Est-Créteil (Upec) lié à une candidature à l'Idex, cette Comue est soumise à de fortes tensions internes. Après l'échec à l'Idex fin 2015, et le changement de direction à l'Upec qui a amené à refuser le projet de fusion, le nouveau président de la Comue a présenté à la mi-2016 un projet I-Site sans l'Upec, laquelle représente 70 % des étudiants et 60 % des personnels du périmètre de la Comue. Ce projet visait dans un premier temps à créer une université « nouvelle », fusion de l'Upem avec des écoles (ENPC, Esiee, EIVP, architecture...), lesquelles ont des filières systématiquement sélectives depuis le L1. Cependant l'ENPC, à la suite des réactions des personnels, a rapidement refusé une fusion, et le projet I-Site est devenu une association entre l'ENPC et le reste (sans l'Upec) qui fusionnerait. D'autres Comue sont touchées de manière similaire : Université Sorbonne Paris-Cité (USPC) survivra-t-elle à la fusion P3-P5-P7 en un seul établissement, auquel serait associé P13 ? À Toulouse, le récent projet de fusion de Toulouse-II et Toulouse-III, dans l'espoir de récupérer l'Idex – fusion dans laquelle Toulouse-I ne souhaite pas s'engager –, semble



Une fusion entraînerait-elle des fissions ?

créer des dissensions fortes au sein de la Comue.

À l'inverse, la Comue d'Aquitaine paraît souffrir d'un problème de périmètre fluctuant dans le cadre de la région Nouvelle-Aquitaine qui va jusqu'à Poitiers. Des universités de la nouvelle région commencent à se manifester pour la rejoindre (après avoir fui Léonard-de-

Vinci, *lire mensuel n° 654, avril 2017*). La Rochelle a commencé des démarches en ce sens.

LES COMUE POUR FAIRE SEMBLANT

Les informations que nous avons recueillies sur les Comue Normandie Université, Université

Paris Lumières, Université Bourgogne Franche-Comté, Languedoc-Roussillon Universités (alias LRU, si, si...) nous incitent à les classer dans une catégorie de Comue dont il n'y a pas grand-chose à dire, si ce n'est que c'est beaucoup d'argent public dépensé pour des résultats peu convaincants en matière d'amé-

lioration des coopérations interuniversitaires – et, bien sûr, qu'elles ne sont pas plus démocratiques que les autres. La structure Comue apparaît partout, même quand son fonctionnement semble moins ubuesque qu'ailleurs, comme une nouvelle « strate » administrative qui n'apporte rien, mais qui complexifie et a un coût. À l'instar de toutes les autres évoquées aux épisodes précédents, la part d'emploi précaire y est très importante, même si les établissements y délèguent aussi des personnels titulaires. Certaines semblent quand même atteindre un des buts désirés du point de vue du dessaisissement des instances des établissements de certaines questions hautement politiques, comme la recherche ou les écoles doctorales.

Nous n'avons pas eu de retour de camarades relevant de certaines Comue, aussi ne médions-nous pas ici de celles-ci. Mais la lecture de dépêches spécialisées nous fait penser que l'herbe ne doit pas y être plus verte.

Un état des lieux exhaustif s'imposerait pour estimer le coût réel pour le contribuable : mais même pour celles qui sont mort-nées, quelques (dizaines ?) millions d'euros d'argent public ont déjà été engloutis (en pure perte, donc !) en rémunération de présidents, DGS et autres personnels administratifs... Pendant ce temps, les établissements gèlent des postes, suppriment des formations ou en réduisent drastiquement les volumes horaires, les collègues « de base » cherchent des crédits tous azimuts pour pouvoir travailler. Viva Ubu ! ●

▼
La structure Comue apparaît partout comme une nouvelle « strate » administrative qui n'apporte rien, mais qui complexifie et a un coût.
▲

ÉCOLES UNIVERSITAIRES DE RECHERCHE (EUR)

Vers des fermetures de masters et de 3^e cycles non labellisés par l'« excellence » ?

→ par Heidi Charvin, secrétaire nationale, coresponsable du secteur Recherche

Le MENESR vient, pour sa fin de mandat, d'instaurer des écoles universitaires de recherche (EUR) et ce en contradiction avec le principe de simplification !

EN QUOI CONSISTENT LES EUR ?

Les écoles universitaires de recherche (EUR) regrouperont des formations de masters et de doctorats ainsi que des laboratoires de haut niveau pour chaque site (entendez regroupement et non établissement) qui aura « l'ambition » de « renforcer l'impact et l'attractivité internationale de sa recherche »^(*). Ces EUR seraient la copie française des Graduate Schools (GS). De quoi s'agit-il ? Les Graduate Schools sont des programmes d'études des établissements d'enseignement supérieur établis en Amérique du Nord ! Nous, nous avons les masters et les doctorats...

Selon le Berkeley Career Center, le programme des GS comprend, comparativement aux Undergraduate Schools (aux États-Unis, à peu près l'équivalent de la licence mais d'une durée de quatre ans) :
 – des études spécialisées dans une discipline spécifique mais avec moins de possibilités d'accès ;

– une évaluation rigoureuse du travail de l'étudiant par les professeurs et les pairs ;

– de plus petites classes, avec plus d'interaction entre étudiants (aux États-Unis, les cours se déroulent en amphithéâtre, dans des classes de petite taille – nos TD ou TP –, ou sous formes de séminaires de discussion) ;

– une expérience de travail au travers de stages, d'enseignement et de recherche ;

– la production de recherche originale (souvent mais pas toujours requise).

Bref, à peu de choses près l'équivalent de nos masters et de nos doctorats.

Mais alors, après le LMD qui avait pour but d'harmoniser nos diplômes au niveau international, quel besoin aurions-nous de l'appellation Graduate School ? La précision vient par les termes suivants : des projets qui « associent pleinement les organismes de recherche, comportent une forte dimension internationale et dans la



Vers un système à l'américaine ?

mesure possible des liens étroits avec les acteurs économiques ».

L'objectif est de lier fortement, au meilleur niveau, formation et recherche en sélectionnant les points forts thématiques, afin de construire des partenariats internationaux stratégiques et attirer les meilleurs étudiants et post-doctorants internationaux, en s'appuyant notamment sur des projets déjà labellisés et financés.

▼
Les EUR ne constituent-elles pas le dernier moyen mis en place par l'État pour finaliser la bascule vers un nouveau panorama universitaire ?
 ▲

LA CONSTRUCTION D'EUR PAR APPELS À PROJETS

L'action EUR est construite dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir (PIA3) par convention avec l'ANR. Elle offre un financement pour une durée maximale de dix ans et une dotation décennale de 300 millions d'euros. Si l'appel à projets annonçait la possibilité d'ouvrir

des écoles regroupant masters, doctorats et même laboratoires de haut niveau, il existe en fait peu de candidats potentiels. Si vous étiez pétris d'« ambition » mais pas encore membres du cercle restreint des détenteurs de financements initiatives d'excellence, il était inutile de perdre votre temps à déposer vos lettres d'intention pour le 4 avril !

Par ailleurs, l'analyse de l'assiette d'aide financière est éclairante : les dépenses de personnels incluent les salaires, y compris les primes et indemnités, les indemnités de stage, les prestations sociales, y compris

les prestations de restauration collective, les heures complémentaires d'enseignement, tandis que les dépenses de fonctionnement incluent les frais de laboratoire, les dépenses pédagogiques, les aides à la mobilité internationale des étudiants et des personnels permanents ou temporaires affectés au projet, des aménagements immobiliers, etc. Enfin, les dépenses d'équipement concernent l'adaptation de l'environnement d'accueil (4 étoiles ?). En d'autres termes, on construit des filières indépendantes des filières classiques et on ajoute un régime élitiste de formation, de type grandes écoles, au sein des universités, en en profitant par là même pour financer substantiellement les laboratoires inclus dans le projet (ni vu ni connu).

QUELLE FINALITÉ À MOYEN ET LONG TERMES ?

Enfin, on peut se poser la question de l'insertion de ces écoles dans le panorama des filières classiques doctorales assujetties aux écoles et collèges doctoraux. Seront-elles indépendantes puisque inscrites dans un projet formation-recherche déjà paramétré par l'appel à projets et son cahier des charges ? Auront-elles une indépendance administrative ?

Plus largement, nous devons garder à l'esprit la transformation du périmètre français de l'ESR qui se dirige peu à peu vers la mise en place d'un système à deux vitesses : de grandes universités de recherche d'un côté, et de l'autre des universités de proximité ou collèges universitaires, ce qui pourrait impliquer la fermeture de masters et de doctorats, au moins pour les collèges universitaires et sans doute également pour les filières non « bankables » des universités de proximité. Dans ces conditions, les écoles universitaires de recherche ne constituent-elles pas le dernier moyen mis en place par l'État pour finaliser la bascule vers ce nouveau panorama universitaire ? ●

(*) www.agence-nationale-recherche.fr/investissements-d-avenir/appels-a-projets/2017/ecoles-universitaires-de-recherche-eur-vague-1

Un outil de rédemption pour la sélection ?

→ par Pierre Sémidor, collectif FDE

Pour postuler à un emploi ou à un stage, le candidat doit accompagner son CV de l'indispensable lettre de motivation. Quel est son rôle ? Pur exercice formel ou critère discriminant, ce document présente-t-il une utilité réelle ?

Dans un contexte d'austérité, la possibilité de fixer des capacités d'accueil pour les formations du second cycle universitaire s'est présentée comme un véritable effet d'aubaine pour les directions d'établissement, qui ont traduit cette possibilité en obligation, craignant que leurs établissements soient « envahis » par les étudiant.e.s recalé.e.s ailleurs. Cette « clôture » universitaire observée avec bienveillance par le ministère est en contradiction avec l'idée même d'université, entendue comme la possibilité d'accéder à des savoirs de haut niveau infusés par la recherche. Le libre accès au master pour tout détenteur d'une licence est ainsi mis à mal par la confusion entre orientation et sélection. Se pose alors crûment la question de savoir comment désigner les candidat.e.s à admettre ou à éliminer. Va-t-on accueillir les mieux adaptés à la réussite dans le master et entériner un ordre d'héritiers ou chercher à accueillir ceux dont les parcours n'étaient pas tout tracés ? La lettre de motivation peut apparaître comme un outil qui permettrait d'intégrer la dimension humaine aux critères de sélection. Elle serait la rédemption possible pour les politiques de sélection libérale puisqu'elle aurait pour fonction de valoriser l'engagement des candidats et permettrait à ceux qui par leurs origines sociales sont moins armés pour s'inscrire dans les cursus d'études supérieures de faire valoir « d'autres qualités » que la réussite académique antérieure. L'austérité serait ainsi revêue d'une noble fonction pédagogique sans que rien ne soit prévu pour aider les universités qui voudraient mettre en place des aides pour ceux dont la candidature serait reconnue comme intéressante mais qui n'auraient pas encore construit toutes les compétences pour réussir dans le cursus choisi.

UN CONTENU PLUS STANDARDISÉ QUE PERSONNALISÉ

Qu'en sera-t-il dans la réalité ? Que feront les étudiants candidats sinon chercher des modèles de référence ? Et où les trouveront-ils sinon sur Internet où ils

fleuriront en toutes saisons ? Plus de 4 millions d'items sont dénombrés quand on tape « lettre de motivation ». On pourrait se réjouir de cette mise à disposition de modèles puisque la rédaction d'une lettre est un exercice en grande partie formel. Mais le contenu ne réfère-t-il pas lui aussi à des conventions de la motivation ? Le « jeu » consistera alors à organiser la tension entre le respect de la norme nécessaire (on affirme adorer sa discipline mais on ne dit pas que l'on déteste les enfants et leurs parents, ce qui serait maladroit...) et la pointe d'originalité (mais comment cibler la bonne originalité quand on ne se représente pas l'image du lecteur virtuel ?). On n'oubliera pas d'ajouter que l'on veut se donner les moyens d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier choisi. On sera tout simplement dans une affaire de jeux de langage partagés dont la connivence culturelle sera la clé.

LE TRIOMPHE DU FORMEL

Au bout du compte, les organisateurs et concepteurs de la sélection auront bien du mal à dégager des critères qui permettent de dépasser les impressions très générales, « bonnes » ou « mauvaises », « favorables » ou « défavorables ». Que leur restera-t-il sinon se rabattre sur ce que l'on désigne dans certains référentiels de compétence comme « maîtrise de la langue française », et très particulièrement sur la sacro-sainte orthographe. On peut

On sera tout simplement dans une affaire de jeux de langage partagés dont la connivence culturelle sera la clé.

alors se demander quels étudiants disposeront des meilleurs relecteurs.

ET FINALEMENT QUI LIRA ?

Poser la question de la lettre de motivation, c'est enfin revenir sur les conditions pratiques de la mise en place des capacités

d'accueil. Vu les délais restreints, les personnels administratifs seront-ils amenés à préchiffre la lecture des commissions ? Quels seront les critères utilisables de manière transparente sinon les critères orthographiques qui prendront une apparence de scientificité puisque quantifiables. La lettre de motivation amènera alors à lister les manques pour en faire des critères d'élimination. La mise en place des capacités d'accueil était censée s'articuler avec l'accompagnement du projet d'orientation des étudiants, mais les objectifs affichés sont dévoyés par l'absence de moyens dédiés et par l'impréparation des mises en œuvre qui se déroulent dans l'urgence. La lettre de motivation ne sera alors qu'un cache-misère car au-delà des bonnes intentions affichées et des discours lénifiants, on ne voit pas de pistes pour ouvrir réellement l'université à tous et aider ceux qui en auraient le plus besoin.

Dans une perspective de travail sur l'orientation de l'étudiant, l'entretien serait un moyen à explorer pour faciliter la diversification des publics. Il pourrait permettre d'analyser, avec les candidats, leurs besoins pour développer leurs connaissances. Il éclairerait alors l'organisation des moyens pédagogiques et des aides financières à mettre en œuvre pour faire de chaque parcours une réussite. Cependant, la situation actuelle des établissements, en termes de personnels comme de moyens, et la masse des demandes qu'ils seront amenés à traiter en un temps contraint, rendent chimérique l'usage d'une telle modalité. ●



Les critères d'analyse sont-ils pertinents ?

Une occasion à saisir ?

→ par **Gaël Mahé**, membre de la CA, et **Anne Roger**, secrétaire nationale, coresponsable du secteur Recherche



Pour faire face à la fraude scientifique qui ternit l'image de la science, la fédération européenne des académies des sciences et des humanités (Allea) a publié en 2011 un Code de conduite européen de la recherche intègre⁽¹⁾. Une nouvelle version a été présentée fin mars. Ce texte très succinct rappelle les principes et les bonnes pratiques de l'intégrité scientifique, indique comment traiter les fraudeurs et donne une liste de textes de référence. Il laisse aux États et aux institutions scientifiques le soin de définir une politique précise de l'intégrité scientifique dans ce cadre.

La fraude scientifique prend généralement diverses formes telles que le plagiat, la fabrication de résultats ou encore la falsification de résultats. D'autres fautes moins graves relèvent aussi de la fraude scientifique comme par exemple l'autoplégat, qui consiste à faire passer pour un travail nouveau des copier-coller de ses articles précédents. Frauder, c'est aussi dissimuler des résultats, soit parce que ces derniers mettent en cause d'autres résultats, soit parce qu'ils ne sont pas conformes aux attentes des financeurs. Frauder, c'est encore nier le travail des collaborateurs et collaboratrices, en excluant de la liste des auteur.e.s une personne qui a contribué significativement au papier ou en omettant volontairement de citer des références importantes. À l'inverse, la fraude peut consister à ajouter des auteur.e.s fictif/ve.s ou à citer exagérément ses collègues, ses reviewers ou des références issues du même journal. L'actualisation de ce Code de conduite s'inscrit dans une effervescence institutionnelle autour de l'intégrité scientifique. En France, après la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche en janvier 2015 et le guide « Pratiquer une recherche intègre et responsable », diffusé par le CNRS et la CPU en décembre 2016, le MENESR a publié une circulaire sur l'intégrité scientifique le 23 mars dernier⁽²⁾. La circu-

laire demande à chaque opérateur de recherche d'adopter la Charte de déontologie et de désigner un référent intégrité. Elle crée un Office de l'intégrité scientifique au sein du HCERES. Enfin, désormais, « *L'Agence nationale de la recherche (ANR) conditionnera le financement de projets de recherche à la déclaration de la mise en place effective d'une politique d'éthique et d'intégrité scientifique de l'institution bénéficiaire* ».

L'inflation normative réduira-t-elle la fraude scientifique ? La circulaire ministérielle indique que, selon le rapport Corvol de juin 2016, « *la France n'a pas à déplorer plus de cas de manquements à l'intégrité scientifique que les autres pays européens ou nord-américains [...]. En revanche, pour bon nombre d'opérateurs de recherche, elle accuse un retard dans la mise en place de mesures et de mécanismes appropriés pour traiter l'intégrité scientifique et son contrôle* ».

Si la recherche française ne souffre pas plus de fraude tout en ayant moins de dispositifs de contrôle, on peut douter de l'efficacité réelle de ces chartes, guides, codes et autres référents intégrité. Lutter contre la fraude scientifique nécessiterait plutôt de questionner les raisons qui amènent un chercheur à frauder⁽³⁾. Le plus souvent, la compétition, exacerbée par la rareté des postes et des moyens, est au cœur du

processus : pour les un.e.s comme pour les autres, il faut des résultats et des « publiés » pour gonfler les CV et les dossiers... quitte à tordre un peu les résultats. Hélas, aucune des institutions qui promeuvent la vertu à coups de chartes n'est prête à s'attaquer à cette cause systémique de la fraude. Le respect du

Code européen risque d'être un simple exercice formel, qui multipliera les « procédures qualité » et la bureaucratie.

Alors, rien à attendre de ce mouvement ? Sans doute faut-il se saisir de ces mesurées « tendance », visant davantage à se donner bonne conscience qu'à transformer les pratiques

▼
**Le plus souvent,
la compétition,
exacerbée par
la rareté des postes et
des moyens, est
au cœur du processus.**
▲

en profondeur, pour dénoncer la contradiction entre des objectifs annoncés et le système dans lequel les enseignant.e.s-chercheur/euse.s et les chercheur/euse.s baignent quotidiennement dans l'exercice de leur métier. À nous de réfléchir à des réponses syndicales concrètes pour faire de chaque point du Code de conduite un levier d'action. Par exemple : interdire les mentions de facteurs d'impacts ou de l'indice h dans les dossiers de candidature ; renforcer la formation à l'intégrité scientifique pour prévenir les fraudes mineures dont les étudiant.e.s n'ont pas forcément conscience ; protéger les lanceur/euse.s d'alerte comme prévu dans le Code ; exiger des conditions de travail permettant d'assurer le respect du Code. ●



Si la France dispose de moins de mesures de protection que les autres pays européens ou nord-américains, elle ne déplore pas plus de manquements à l'intégrité scientifique.

(1) www.allea.org/wp-content/uploads/2017/03/ALLEA-European-Code-of-Conduct-for-Research-Integrity-2017-1.pdf.
(2) circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=41955.
(3) www.ihest.fr/la-mediathèque/collections/rapports-d-etonnement/la-fraude-scientifique.



HOMMAGE À ANDRÉ TOSEL⁽¹⁾

Le devoir de l'inquiétude

« *La morte non è nel non poter comunicare ma nel non poter più essere compresi* »

→ par Vincent Charbonnier,
membre du Bureau national

PASOLINI, *Una disperata vitalità*⁽²⁾

Si, assurément, chaque voix est singulière, certaines, toutes, le sont plus que d'autres. Celle d'André Tosel, qui vient de prématurément disparaître était et demeure de celles-là. Né en 1941 à Nice et issu d'un milieu modeste, il est l'expression typique du pouvoir émancipateur de l'École. Après des études secondaires, il intègre l'ENS Ulm (Paris) où il eut notamment pour enseignant, puis ami, Louis Althusser. Agrégé de philosophie (1965), docteur ès lettres (1982), il fut longtemps maître-assistant à l'université de Nice avant d'être élu professeur à l'université de Besançon (1989), où il fonda le laboratoire philosophique des logiques de l'agir, puis à Paris-I (1995-1998) et enfin de nouveau à Nice. Unanimement apprécié pour sa gentillesse, sa disponibilité et sa modestie, quasi irréelle au regard de son œuvre, il fut partout et toujours un militant. Et d'abord de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), dont il sera un dirigeant national à la fin des années 1950, puis au SNESUP.

Une voix singulière donc, par la proximité de ses écrits et l'ampleur de sa réflexion, par la qualité de son écriture – exigeante et savante – et son exigence didactique de totalisation. Singulière surtout, par son engagement (main)tenu pour le marxisme et le communisme là où tant d'autres ont vacillé, de l'amende au reniement en passant par l'abandon. Sa fidélité n'était pas féale mais (auto)critique, une fidélité maintenue parce que discutée.

Restituer l'ouvrage tosélien en quelques lignes est une gageure. Aussi irons-nous à sa quintessence dont le *filò conduttore* est l'engagement, la lutte pour la libération politique et l'émancipation intellectuelle, pour être un jour parmi « *Les constructeurs d'un vivant édifice, / La foule immense où l'homme est un ami* » (Éluard, *La Puissance de l'espoir*). C'est dans cette perspective qu'il rencontre Gramsci, dont il est assurément l'un des plus fins connaisseurs en France et auquel il a consacré énormément d'études, selon une visée inséparablement didactique, d'explicitation de ses notions et de ses concepts, et réflexive, d'appropriation et de « tradu(a)ction »⁽³⁾ pour la conjoncture de la puissance et de la fécondité de sa pensée.

Cette rencontre avec Gramsci a été préparée par une autre qui l'a précédée et qui l'a accompagnée dans un dialogue fécond : la philosophie de Spinoza. Cette rencontre est même décisive puisque c'est par elle qu'il en est venu à la philosophie et que c'est elle qui a formulé la question majeure de l'émancipation et de ses conditions. Sa lecture est en outre et encore une fois singulière puisque la pensée de Spinoza n'a jamais été envisagée de manière autarcique, selon une perspective étroitement herméneutique, du texte par le texte sur le texte, mais toujours articulée de manière ouverte à l'actualité de l'histoire

pour nous aider à penser le présent (cf. Tosel, 2015). Parce que Spinoza est « *le philosophe qui fonde la puissance de la raison et de l'agir sur la connaissance lucide de tout ce qui s'oppose à l'une et à l'autre* ».

Cette question majuscule de l'émancipation est précisément l'objet de son dernier ouvrage publié, une synthèse absolument remarquable, qu'il faut lire. Il y pose la question nodale de la contre-réforme néolibérale dont « *l'immondialisation* » capitaliste est l'expression la plus achevée, qui nous confronte à une

terrible « *désémancipation de masse* » (D. Losurdo), laquelle s'incarne, en son sens le plus obvie, dans une marchandisation généralisée du réel et dans une logique de désassimilation dont la potentialité barbare n'est désormais plus une idée. Proposant une histoire théorique et critique de l'idée d'émancipation, il en conclut qu'il s'agit de penser autrement l'idée de « révolution », parce qu'elle est exigée en effet ! La prolixité de son ouvrage a été en complet décalage avec l'audience et la discus-

sion qu'il aurait méritées et qui sont demeurées par trop confidentielles. Peut-être à cause de son opiniâtreté à toujours remettre son ouvrage sur le métier, Tosel a été insuffisamment soucieux de la visibilité de ses travaux. Nonobstant cette réserve, il demeure un grand penseur. Car dans cet excès de modestie, se dévoile une ténacité, qui est une vraie leçon, le fait pratique du devoir et de l'inquiétude. C'est son honneur et la raison de la profonde estime que nous lui devons. L'avenir sera tosélien. Merci André, merci infiniment. ●

▼
Proposant une histoire théorique et critique de l'idée d'émancipation, il en conclut qu'il s'agit de penser autrement l'idée de « révolution », parce qu'elle est exigée en effet !
▲

Dans l'immense production d'André Tosel, j'indique quatre ouvrages qui balaient l'ensemble de ses thèmes de réflexion : *Spinoza ou l'autre (in)finitude* (L'Harmattan, 2008) • *Nous citoyens, laïques et fraternels ? / La Laïcité au miroir de Spinoza* (Kimé, 2015) • *Étudier Gramsci : pour une critique continue de la révolution passive capitaliste* (Kimé, 2016) • *Émancipations aujourd'hui ? Pour une reprise critique* (Éd. du Croquant, 2016).

(1) J'achevais un travail sur son œuvre, dont une première partie, provisoire, a été publiée (*Le Devoir et l'Inquiétude : André Tosel ou l'acuité du marxisme*), au moment de sa brutale disparition (cf. sur le portail des Archives ouvertes en SHS : <https://halshs.archives-ouvertes.fr>).

(2) « La mort n'est pas/de ne plus pouvoir communiquer/mais de ne plus pouvoir être compris », Pasolini, *Une vitalité désespérée*.

(3) Selon un terme que j'ai forgé par analogie avec l'une de ses inventions lexicales « produ(a)ction ».

ENTRETIEN AVEC Sandrine Treiner

Directrice de France Culture

Journaliste et écrivaine, Sandrine Treiner s'est illustrée aussi bien à la télévision que dans la presse écrite et à la radio. Directrice de France Culture depuis 2015, elle a accepté de répondre aux questions du SNESUP sur la place des universitaires et le rôle de l'expertise au sein de son antenne.

Avez-vous une politique, voire un cahier des charges, au sujet de la participation des universitaires aux différentes émissions de France Culture ? Celle-ci a-t-elle évolué, et en quel sens, au regard des missions de service public de votre chaîne ?

Il n'existe pas de cahier des charges à ce sujet à proprement parler. En revanche, parmi nos priorités éditoriales figurent, à France Culture, le traitement de la vie des idées, des savoirs et de la création en général, et, à ce titre, la place des universitaires est très importante sur notre antenne. Mais il faut aussi souligner que France Culture propose des informations, de la fiction, des documentaires, et ne se réduit pas à la vie des idées au sens strict de l'expression. Il y a toujours eu des émissions axées sur les savoirs, mais il fut une époque où, en effet, la création était plus prégnante que les idées.

La ligne éditoriale que je défends particulièrement, ce qui définit le mieux les « promesses » de France Culture à mes yeux, consiste en effet à convoquer les savoirs, les connaissances pour donner des grilles de lecture et d'interprétations de la complexité du monde. Aujourd'hui, la demande de connaissances et d'éclairages est immense et de ce point de vue, France Culture s'impose comme le média des connaissances et joue le rôle d'une université populaire. Nous avons des journalistes qui éditorialisent des questions de fond, qui vont chercher des analystes parmi les figures de référence de l'Université, mais aussi chez les jeunes chercheurs. L'émission « Nouvelles Vagues » fait par exemple entendre le renouvellement de la recherche sur les questions vives. La dimension « université populaire »



© Radio France/Christian Abramowitz

▼
« Convoquer les savoirs, les connaissances pour donner des grilles de lecture et d'interprétations de la complexité du monde. »
 ▲

se traduit aussi dans le partenariat, chaque été, avec Michel Onfray.

Comment concevez-vous l'apport des universitaires que vous sollicitez dans vos différentes émissions, notamment dans les débats d'idées ? L'exercice de la

prise de parole en temps limité sous l'impulsion d'un.e journaliste ne les met-il pas toujours en porte-à-faux au risque de menacer leur légitimité de savant.e ? Les transformez-vous à leur corps défendant en expert au sens technocratique du terme ?

Je tiens à préciser préalablement que j'ai personnellement une formation universitaire en histoire et que je viens d'une famille d'universitaires. D'abord, aucun universitaire ne vient à France Culture à son corps défendant. Dans les émissions de savoirs, les universitaires viennent en tant que « sachant », pour formuler leurs propres questionnements et apporter des réponses. Les transforme-t-on pour autant en experts ? Non, je ne le pense pas, car le savoir s'interroge aussi, et à travers les universitaires, je souhaite faire entendre la dynamique des savoirs. Aucun universitaire lucide ne pense que sa réponse n'aurait jamais à être interrogée en retour. Nos journalistes sollicitent les universitaires à l'occasion des parutions d'ouvrages ou d'articles dans les pages des journaux consacrés au débat d'idées, et ils sont sollicités dans les émissions mais aussi dans les journaux d'information, car l'universitaire est aujourd'hui quelqu'un qui prend position dans l'espace public. Par ces échanges s'accomplit une forme de restitution du monde de la recherche à la société qui correspond aussi aux missions

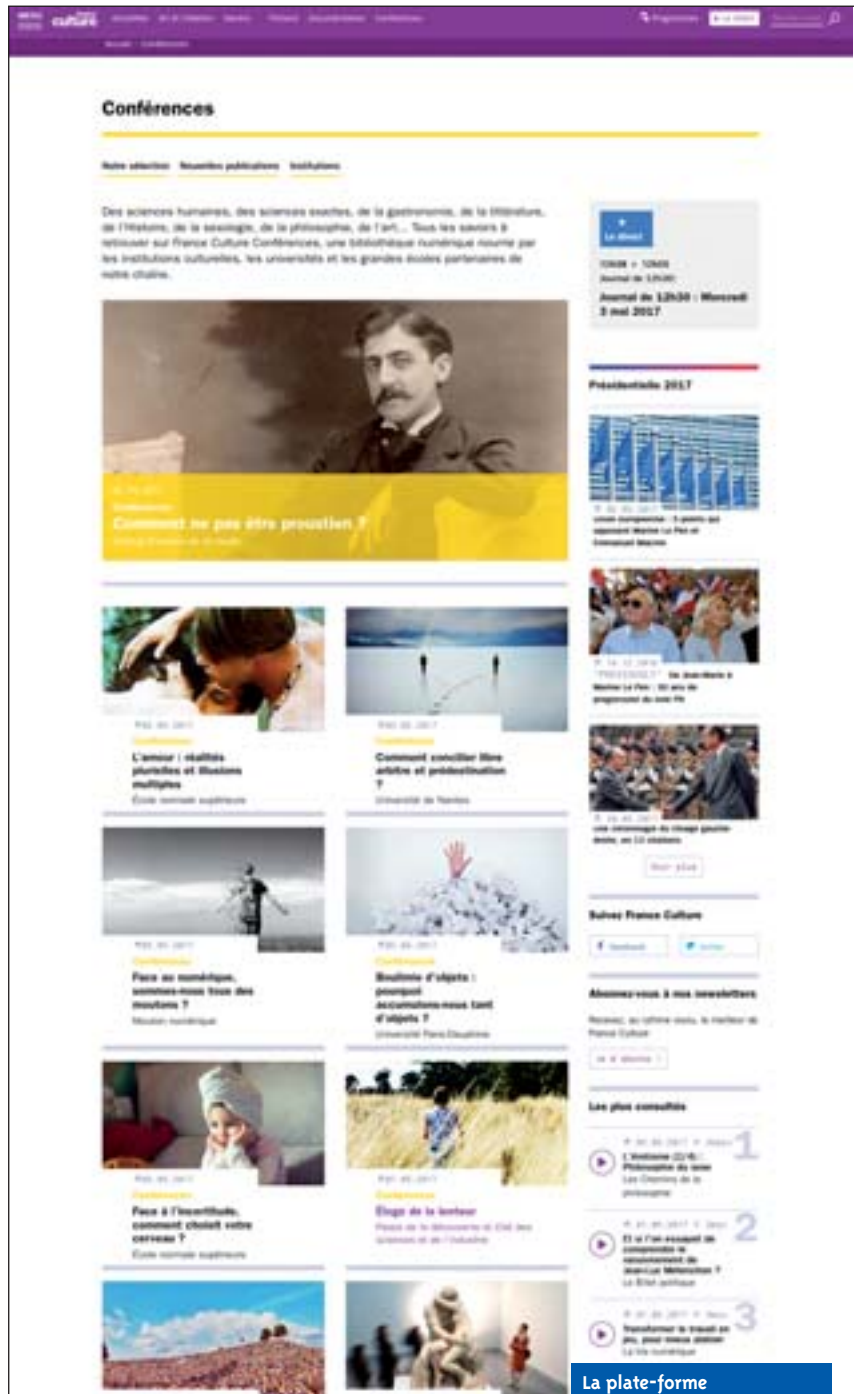
mêmes de l'Université. Notre sollicitation ne vient donc pas troubler un ordre monastique, surtout que les sciences sociales, l'histoire, la philosophie, la physique, la biologie notamment, sont en prise avec les grandes questions de la société contemporaine. Nous avons développé un partenariat

avec les universités, par exemple avec les forums annuels que nous organisons dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne qui impliquent également le rectorat de Paris. Nous avons créé un prix pour les étudiants dans des domaines variés comme le roman, le cinéma ou la politique. Et je vous invite à découvrir notre plate-forme France Culture Conférences où nous accueillons les contributions de grande qualité émanant d'universités avec lesquelles nous avons signé des conventions. Il s'agit d'une démarche participative. La relation de France Culture avec les établissements universitaires passe donc à travers de multiples dimensions. Nous sommes allés présenter ce projet à la Conférence des présidents d'université et à la Conférence des grandes écoles. Le succès est au rendez-vous : sur nos 17 000 000 de podcasts par mois, 8 % concernent les conférences en ligne.

▼
 « Par ces échanges s'accomplit une forme de restitution du monde de la recherche à la société qui correspond aussi aux missions mêmes de l'Université. »
 ▲

Les associations féministes ont déjà attiré l'attention sur la sous-représentation des femmes dans les médias lorsqu'il s'agit de produire des analyses de type savant. La figure de l'expert reste à dominante masculine, et les effets de « la puissance du larynx », comme disait Paul Valéry à propos de la politique, confèrent toujours un avantage médiatique au détriment des femmes. La radio permettrait-elle d'agir plus efficacement que d'autres médias sur ce problème dans la mesure où l'apparence physique est occultée et où les micros mettent tout le monde à égalité ? La radio parvient-elle à une forme de justice de point de vue ?

Ma réponse est dix fois oui, et en tant qu'ancienne élève de Michelle Perrot, je suis particulièrement réceptive à cette préoccupation. Cependant, je renverrais d'abord la question aux universités : font-elles le nécessaire pour promouvoir les femmes à toutes les places de l'Université ? Une démarche proactive est indispensable. Au CNRS, je crois me souvenir qu'un service s'est occupé de constituer une base de données des « expertes ». Du côté des médias, on sait aussi que la force de l'habitude a longtemps été reine,



La plate-forme France Culture Conférences.

mais c'est en train de changer, et les femmes veulent prendre leur place dans la prise de parole publique. Il fut un temps où inviter une femme à une émission matinale était difficile en raison de l'emploi du temps des

femmes : aujourd'hui, la répartition des rôles dans le couple a changé et les femmes sont davantage libres et désireuses de transmettre largement leurs idées et leurs savoirs. La télévision publique a fait beaucoup d'efforts aussi dans l'équilibre femmes-hommes. La parité est intégrée dans toute la grille de France Culture par tous les producteurs et les journalistes, c'est une préoccupation constante. Nous nous sommes engagés auprès du CSA à augmenter encore la place des femmes sur nos ondes, qui se situe aujourd'hui à 30 % dans toutes nos émissions. Mais c'est un mouvement que la société tout entière doit faire ! ●

Propos recueillis par Isabelle de Mecquenem



L'Agora de la Maison de la radio, à Paris.













© 2016 Thierry Fiasché



HYPERPLANNING

2017

UNE SEULE APPLICATION POUR TOUT FAIRE

 PLANNING	 SALLES	 NOTES	 ABSENCES
 QCM	 SUPPORT DE COURS	 STAGES	 COMMUNICATION
 INTERNET & MOBILE	 STATISTIQUES	 INTERCONNEXIONS CAS / ADFS	 HÉBERGEMENT

IUT • UNIVERSITÉS • GRANDES ÉCOLES • ÉCOLES D'INGÉNIEURS
ÉCOLES DE COMMERCE • ÉSPÉ • CFA • GRETAS

TESTEZ GRATUITEMENT HYPERPLANNING

- VERSION COMPLÈTE D'ÉVALUATION DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT
- FORMULAIRE EN LIGNE POUR UNE DEMANDE DE PRÉSENTATION SUR SITE



INDEX-EDUCATION.COM